



# ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

## Président

**Jean BASTIANELLI**

Lycée Louis Le Grand  
123, rue Saint-Jacques  
75231 PARIS Cedex 05  
Tél : 01 44 32 84 00  
Fax : 01 44 32 84 33  
jean.bastianelli@ac-paris.fr

## Vice-Présidente

**Chantal COLLET**

Lycée Saint-Louis  
44 boulevard Saint-Michel  
75006 PARIS  
Tél : 01 53 73 73 00  
chantalcollet@laposte.net

## Vice-Président

**Responsable du site internet**

**Coordinateur des correspondants  
académiques**

**Bertrand MOREAU**

Membre associé APLCPGE  
bertrand.moreau@ac-rennes.fr

## Secrétaire générale

**Martine BREYTON**

Lycée Henri IV  
23, rue Clovis  
75005 PARIS  
Tél : 01 44 41 21 21  
Fax : 01 43 29 95 21  
martine.breyton@ac-paris.fr

## Trésorier

**François BECKRICH**

Lycée Pierre De Fermat  
BP 91021  
31010 TOULOUSE Cedex 6  
Tél : 05 62 15 42 15  
Fax : 05 62 15 42 33  
fbeckrich@hotmail.com

## Bulletin et annuaire

**Jean-François GUIPONT**

Proviseur-adjoint honoraire  
jf.guipont@numericable.fr  
Tél : 06 75 79 54 58

# BULLETIN N° 84

## Mars 2018

### Après le congrès de janvier 2018



*Intervention de Madame la Ministre Frédérique Vidal*

**APLCPGE**

**Lycée Louis le Grand  
123, rue Saint-Jacques  
75005 PARIS**

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable  
sur le site de notre Association : [www.aplcpge.org](http://www.aplcpge.org)

# Sommaire du bulletin n° 84

<i>Éditorial du Président</i> .....	pages 3-5
<i>Le congrès des 26 et 27 janvier 2018 :</i>	
<i>L'intervention de la Ministre Frédérique Vidal du vendredi 26 janvier en plénière</i> .....	pages 6-11
<i>Les ateliers d'échanges de pratiques</i> .....	pages 12-23
<i>Compte rendu de L'Assemblée Générale du samedi 27 janvier :</i>	
Rapport moral .....	pages 24-26
Rapport financier .....	pages 27-28
<i>La table ronde du samedi 27 janvier</i> .....	pages 29-38
<i>La rencontre du 10 janvier 2018 avec le ministre Jean-Michel Blanquer</i> .....	pages 39-41
<i>Représentativité de l'APLCPGE</i> .....	page 42
<i>Le site internet de l'APLCPGE (mode d'emploi)</i> .....	pages 43-45
<i>Le conseil d'administration et le bureau de l'APLCPGE</i> .....	pages 46-47
<i>Les correspondants académiques de l'APLCPGE</i> .....	page 48



## EDITORIAL

Chères collègues, chers collègues,

Nous voici déjà en mars, le soleil printanier montre le coin de son visage après quelques gelées... les journées du congrès nous semblent déjà bien loin.

C'est qu'il s'agit d'une année bien particulière et très dense qui, avec la mise en place de la nouvelle plateforme d'accès à l'enseignement supérieur, nous occupe et nous préoccupe tous. D'une part parce qu'il faut s'approprier le nouveau dispositif ; d'autre part parce qu'il faut le transmettre aux élèves et familles, et beaucoup rassurer ; enfin, parce qu'il reste encore beaucoup de questions et d'incertitudes, en tout cas de découvertes, comme celle de l'augmentation très forte du nombre des candidatures.

A cela s'ajoute le lancement de la réforme du baccalauréat, et, par suite de l'organisation du lycée. Là encore, nous avons des tâches plurielles d'information et de réflexion. L'APLCPGE est consultée par les deux Ministères de tutelle car, comme je l'avais signalé au Ministre Jean-Michel Blanquer dès le mois de janvier, nous sommes évidemment directement concernés par les changements à venir dans la mesure où la nouvelle organisation du lycée aura des conséquences directes sur le fonctionnement des CPGE : place des sciences au lycée, combinaisons d'enseignement, évaluation et calendrier de l'examen, autant d'éléments qui compte dans le recrutement et dans le fonctionnement même des CPGE, notamment pour les filières ECE-ECS ou encore BCPST pour lesquelles l'impact est très concret (non seulement en ce qui concerne le contenu des enseignements, mais aussi sur l'existence même des filières).



Il me faut ici exprimer un bémol ou un regret pour le temps si contraint de la visite de la Sorbonne, lié au changement d'horaire de la venue de la Ministre. Il faudra remettre cela en place, avec plusieurs groupes et du temps devant nous...



Avec le bulletin voici qu'arrive l'occasion d'un petit retour sur l'édition 2018 du congrès. Au fil des pages vous y trouverez trace des interventions et des échanges, des ateliers, de l'assemblée générale, de la table ronde, et, bien entendu, de l'intervention de la Ministre Frédérique Vidal.

Ce furent de bien belles journées, chacun-e a contribué à l'atmosphère agréable et constructive, aux échanges multiples et enrichissants. Je dois souligner que les retours ont été très positifs, tant de la part des adhérents que des invités et intervenants. L'intervention de la Ministre était évidemment attendue et pertinente compte tenu de l'actualité, elle s'est révélée aussi très instructive du fait de la parole très directe de la Ministre Frédérique Vidal qui ne nous a pas caché ses regards sur l'accès à l'enseignement supérieur, mais aussi sur les CPGE en général. On a pu mesurer sa position clairement universitaire, et, en même temps, on a pu apprécier son écoute et l'ouverture formulée dans la réflexion sur les CPGE de proximité dont elle comprend et souligne le rôle déterminant dans l'accès à l'enseignement supérieur sur tout le territoire, si bien que nous pouvons probablement entrevoir ici un levier pour réconcilier ou harmoniser les approches et les formations. Un levier aussi pour avancer sur la question de la validation des années en CPGE.

Par ailleurs, la table-ronde a été un moment fort intéressant. La personnalité remarquable de nos invités, leurs analyses pertinentes et instructives, leur capacité à écouter et respecter des points qui les opposent ont apporté beaucoup.

Nous voilà maintenant replongés dans le quotidien de nos lycées, dans les conseils de classe et la préparation de Parcoursup. L'actualité de l'éducation et de l'enseignement supérieur nous apporte presque quotidiennement des réflexions sur l'orientation, des commentaires ou des questionnements sur la réforme du baccalauréat. Je vous souhaite tout le courage nécessaire pour aborder cette période dense.

Les rendez-vous de l'APLCPGE en cette période :

- Les réunions régulières pour le suivi technique du déploiement de Parcoursup au Ministère de l'enseignement supérieur.
- La réunion du bureau et des correspondants académiques le 26 mars à Marseille (suites du congrès, actualité dans les académies) dont vous trouverez le compte rendu sur notre site. A cette réunion sont invités plus largement tous les collègues pouvant se rendre disponibles.

→ La réunion du comité de concertation et de suivi sur les CPGE le 12 mars au Ministère de l'enseignement supérieur (DGESIP), présidé par la nouvelle Directrice Brigitte Plateau et qui s'est déroulé dans un bon esprit d'échange et d'information.

→ La réunion du comité de la banque d'épreuves littéraires BEL le 15 mars à l'ENS de Lyon.

→ La réunion de bilan de concours de HEC, qui a lieu cette année non pas un mercredi mais le vendredi 1<sup>er</sup> juin.

→ Le colloque de la CGE le 5 juin prochain qui s'intéressera aux anciens élèves des Grandes écoles « les Alumni : acteurs de l'avenir » au Cnam de 9h30 à 17h00. Toutes informations sur le site de la CGE. Il est ouvert aux collègues qui peuvent se rendre disponibles.

Je vous souhaite un beau printemps avec le meilleur succès pour vos élèves et vos établissements, et vous adresse mes plus cordiales amitiés.

**Jean Bastianelli**, Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, Paris  
Président de l'APLCPGE

**Intervention de Frédérique VIDAL,  
Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche  
et de l'Innovation  
Vendredi 26 janvier 2018 à 14h30 au lycée Louis le Grand**

**Introduction de Jean BASTIANELLI , Président de l'APLCPGE :**

☞ Le Président remercie Madame la Ministre pour sa présence au congrès de l'association et souligne combien cette présence est une reconnaissance de la représentativité et de l'action de l'APLCPGE ;

☞ un hommage est rendu au créateur de l'association qui fête ses 25 ans d'existence ;

☞ rappel quant à la vigilance de l'association et aux alertes qu'elle peut faire auprès des ministères concernés par les CPGE.

**Introduction de Madame la Ministre :**

☞ Madame la Ministre exprime ses très sincères remerciements pour l'implication qui a été celle de l'association lors de la grande concertation sociale sur le Plan Etudiants. L'APLCPGE a vraiment joué le jeu. APB fonctionnait pour nos CPGE, mais ne fonctionnait pas pour d'autres élèves (tirage au sort, ...). Donc il a fallu tout remettre à plat et l'APLCPGE a accepté de participer à tous les échanges nécessaires sur le sujet.

☞ Le souhait de la ministre est de « mieux faire réussir » la jeunesse dans l'enseignement supérieur. Et il a fallu accepter dans des délais très courts de bousculer le cadre existant. Ce n'était pas facile mais la dynamique est en marche. L'année 2018 ne sera pas nécessairement simple mais il faut rester optimiste : on le doit aux étudiants.

☞ La nouvelle plateforme a une vertu : pour la première fois, on donne un contenu au continuum bac - 3 / bac +3. Un des enjeux est de faire se connaître et se parler les professeurs du secondaire et les professeurs de l'enseignement supérieur. L'existence des deux ministères est très bonne pour l'un et pour l'autre, même si c'est peut-être un peu déconcertant pour nous. L'entente est très bonne entre Jean-Michel BLANQUER et Frédérique VIDAL.

☞ Madame la Ministre souhaite échanger d'une manière aussi libre qu'informelle.

☞ Présentation de Mme Anne-Sophie BARTHEZ, conseillère formations auprès de Madame la Ministre.

**Interaction avec la salle :**

☞ *Jean BASTIANELLI :*

Pour nous APB est un outil qui fonctionnait bien. Nous en avons l'habitude et nous l'avons amélioré progressivement. Donc le fait de devoir s'investir dans un nouveau dispositif, ce n'est pas si évident que cela. Alors pourquoi ce choix de changer ?

☞ *Frédérique VIDAL :*

Trois raisons ont motivé ce changement :

- 66 000 bacheliers qui, du fait du tirage au sort, n'avaient aucun accès au supérieur début juillet (qu'ils soient des bacheliers S avec mention TB ou des bacheliers professionnels sans mention). Ils furent donc traités à la main avec les Recteurs, les Proviseurs, ...En aucun cas, ça n'était un problème technique, mais un problème politique car la loi ne permettait pas de les départager. Il fallait donc modifier profondément le système. Le 26 septembre, moins de 1000 néo-bacheliers (dont 10 ayant obtenus un bac général) n'avaient pas encore de solution ;
- la CNIL nous a mis en demeure de nous mettre en conformité avec la loi Informatique & Libertés (car la prise de décision était basée uniquement sur un algorithme sans intervention humaine) ;
- Le Conseil d'Etat estime que le tirage au sort ne peut être un moyen d'affectation ; en aucun cas, le tirage au sort ne devait décider de la poursuite d'études.

☞ *Pascal CHARPENTIER, Proviseur du Lycée du Parc à Lyon :*

Pascal Charpentier souhaite d'abord saluer les efforts de communication qui ont été réalisés autour de Parcoursup. Effort apprécié par les lycées. Il souhaite également donner ses encouragements pour le « grand défi » que la ministre s'est donné de ne pas employer l'expression « sélection à l'entrée à l'Université », et il rappelle que du côté des lycées à CPGE nous savons opérer les sélections. Cela risque cependant d'être plus compliqué du côté des Universités.

Une question pratique : est-il prévu de donner aux familles et aux élèves les rangs de classement qui ont été donnés par les établissements, ce qui comporterait un danger, celui de voir se multiplier les recours ? On peut grossièrement donner des pourcentages indicatifs mais il ne faut pas aller trop dans les détails.

☞ *Frédérique VIDAL :*

Il reste dans le post-bac 1<sup>ère</sup> année un peu plus de 130 000 places vacantes (environ 3000 en CPGE et 10 000 en BTS). Donc on ne manque pas de places. Le problème est dans l'adéquation entre l'offre et la demande.

Par exemple certains chefs d'entreprise me disent : « Si vous me fournissez 800 techniciens en informatique je les prends... ». Le problème est qu'actuellement on ne peut les fournir. Il faut donc faire un travail sur les filières où il y a de la demande quant aux embauches.

Je ne suis pas favorable à la divulgation des données mais uniquement à celles de statistiques. En tout cas aucune donnée avant les résultats du Bac. Maintenant il ne faut pas que les futurs bacheliers attendent un nombre important de semaines avant de se décider quant à la formation à accepter.

Il est en effet trop risqué qu'un jeune voit qu'il est 400<sup>ème</sup> sur la liste supplémentaire sans avoir aucune explication.

Par contre, je serais plutôt pour afficher le nombre de places vacantes sur les filières sélectives.

Sur les filières non-sélectives, il faudrait le faire aussi sur les filières en tension.

Les futurs bacheliers devront toujours se décider entre 2 OUI mais avec la possibilité de garder tout le reste en attente.

Les simulations semblent vouloir montrer que ça ira plus vite que les 3 précédentes phases APB.

☞ *Philippe Grand, Proviseur Lycée Eiffel, Dijon*

Les bacheliers professionnels en BTS, les bacheliers technologiques en IUT et en CPGE ECT : ce cylindrage de l'orientation va-t-il simplifier les choses ?

☞ *Frédérique VIDAL :*

Non, la simplicité n'est pas forcément plus juste. On a parfois quelques révélations, même si cela ne représente que 2 ou 3 % des étudiants.

La vocation initiale du Bac Pro est l'insertion professionnelle directe.

Les chefs d'entreprise me disent souvent que s'il n'y a pas d'embauche alors qu'il y a de l'offre, ce n'est pas le niveau de la formation qui est en cause mais le « savoir être ». Quelques mois d'enseignement supérieur sont donc souhaitables pour préparer nos jeunes à acquérir d'autres codes, ceux du monde du travail.

Les bacheliers professionnels se retrouvent parfois en université car il n'y a plus de places en BTS ou en IUT, celles-ci ayant été prises par des bacheliers généraux avec parfois même une mention...

De plus en plus, les établissements proposant des formations BTS affichent dans leurs plaquettes de présentation qu'ils ont vocation à amener les bacheliers vers des écoles de commerce et des écoles d'ingénieurs. Cela m'interroge car sur le marché de l'emploi les recruteurs ne voient pas ces titulaires de BTS dont ils ont besoin. Certains bacheliers passent par le BTS ou l'IUT pour contourner les CPGE : 2 ans de formation technique puis une intégration en 3<sup>ème</sup> année pas toujours simple. Donc les apprentissages en BTS et en IUT ont été adaptés en conséquence et sont dorénavant très difficiles à suivre pour les bacheliers professionnels et technologiques.

Des populations qui ne sont plus à leur place, un système dévoyé....

On n'a plus de Bacs +2 ou +3 sur le marché du travail mais des Bacs +5 payés comme des Bacs +3.

Il faut remettre de l'ordre.

☞ *Antoine Da Cunha Dos Santos, Proviseur lycée Baimbridge, Guadeloupe :*

La nouvelle plateforme est d'une autre convivialité. Je m'en réjouis. Je comprends votre état d'esprit, mais je suis inquiet car pour moi notre jeunesse est en attente et il existe une élite qui ne demande qu'à pouvoir s'épanouir.



Comment s'y prendre pour rapprocher l'enseignement supérieur de l'employabilité ?

☞ *Frédérique VIDAL :*

Il faut amener notre jeunesse vers plus d'emploi. Je suis convaincue qu'une plus grande modularité et une plus grande flexibilité dans les parcours ne peut qu'améliorer les choses. Il faut penser les crédits européens pas seulement en années.

Actuellement on a dit : une licence = 180 crédits ECTS (60 par an). Une année = 26 semaines soit 2 semestres. Donc un semestre c'est 30 ECTS. Et on envoie tous les types de bacheliers dans un mode d'enseignement où chaque semestre c'est 30 ECTS. Ou il réussit son semestre, ou il le rate... Il ne faut pas continuer comme ça. On peut imaginer de lui faire des contrats de 5 ou 10 ECTS sur un semestre. Et s'il a rempli le contrat, on peut lui donner un objectif plus ambitieux le semestre suivant (20 ECTS...).

Un futur bachelier sur deux veut faire Psychologie (« on aime bien écouter les gens parler »), Droit (« on veut devenir avocat »), PACES (« on veut devenir docteur ou dentiste ») ou STAPS (« c'est bien car on est dehors, on fait du sport, ... »), soit une méconnaissance réelle de ce à quoi peuvent mener ces formations.

Il faudrait commencer par 3 jours de stage de confiance en soi, puis durant le 1<sup>er</sup> semestre on les amènerait dans des salons découvrir des métiers... Cette période-là est charnière et doit permettre la réussite par la suite. C'est pour ça qu'on a choisi le « OUI SI ». « Tu veux venir : tu nous fais confiance et tu fais ce qu'on te dit de faire ».

Ce n'est pas de la SELECTION, c'est un contrat très clair. La sélection, c'est le tirage au sort.

☞ *Michel PANTEBRE, Proviseur du lycée Buffon à Paris :*

Pensez-vous que les universités seront prêtes pour la rentrée 2018 quant à la mise en place de cette « modularisation » ?

Et pensez-vous que pour nos 5/2 la « modularisation » pourrait être profitable ?

☞ *Frédérique VIDAL :*

Prenez tout ce qui peut être bien pour vos élèves. Si des choses sont bien pour les jeunes, il faut y aller...

Notre moteur et notre fierté : faire réussir notre jeunesse...

Les universités lèvent progressivement les obstacles qui faisaient peur (tri des dossiers, ...). Bref tout un travail qui paraissait au départ insurmontable, même si en réalité des choses existaient déjà. A présent des outils se mettent en place.

☞ *Jean BASTIANELLI :*

Certaines universités n'ont pas la souplesse d'accueillir des étudiants de CPGE à l'issue du premier semestre, alors pour la fluidité ce n'est pas simple...

☞ *Frédérique VIDAL :*

Je vais vous répondre très honnêtement moi qui à la base suis une universitaire :

-les CPGE prennent les meilleurs étudiants ; les CPGE sont dans les lycées et les universités considèrent qu'ils devraient étudier chez elles ;

-le plus haut diplôme qui est le DOCTORAT est donné par l'Université à des étudiants formés parfois en amont par des non-universitaires.

Et qu'entend-on à la fin de la 1<sup>ère</sup> année de CPGE ?

« Même s'il a 4 de moyenne en 1<sup>ère</sup> année, on lui donne ses 60 ECTS donc il est normal que vous le preniez à l'Université. Car 4 chez nous c'est beaucoup plus chez vous... ». Bref on surévaluerait à l'Université...

Par ailleurs, partout dans le monde, la référence, c'est le système universitaire. Le système prépa est incompréhensible à l'extérieur : partout dans le monde, ce sont les universités qui délivrent les diplômes de l'enseignement supérieur. Le système français n'est pas à casser, mais il va falloir qu'on détende les relations entre l'éducation nationale et l'enseignement supérieur.

☞ *Jean BASTIANELLI :*

La plupart des nouveaux professeurs de CPGE sont docteurs. Ils ont intérêt à travailler avec les universités. On a besoin d'être en confiance sur le fait qu'on peut commencer un parcours de formation en prépa et le poursuivre à l'université (en particulier pour les étudiants des filières littéraires).

Et les conventions CPGE-universités ?

☞ *Frédérique VIDAL :*

Ce pourrait être bien qu'elles puissent être retravaillées par les établissements.

Des établissements ont conventionné avec des universités situées à plus de 800 kms, ne souhaitant pas conventionner avec des universités proches. C'est aberrant...

En particulier, l'accès à l'enseignement supérieur peut poser un problème dès qu'on s'éloigne des grandes villes. On pourrait envisager des premières années dans les lycées pour permettre une plus grande proximité.

☞ *Jean-Michel BRIAND, Proviseur du lycée Gustave Eiffel à Bordeaux :*

Des bacheliers professionnels qui vont vers des BTS, on y arrive...

Des bacheliers généraux qui vont vers des CPGE et des universités, on y arrive...

Mais pour nos bacheliers technologiques, j'ai l'impression qu'on n'y arrive pas.

☞ *Frédérique VIDAL* :

Comme indiqué en amont, pour que les titulaires des DUT accèdent aux écoles de commerce, les programmes ont été revus. Ils ne sont donc plus adaptés aux bacheliers technologiques.

Il faut donc entamer des discussions avec les directeurs d'IUT :

-remettre un programme adapté aux bacheliers technologiques OU mettre une 3<sup>ème</sup> année et préparer l'obtention du DUT en 3 ans pour le rendre plus accessible.

Si un recteur demande à un Proviseur de mettre en place un système pour que les bacheliers professionnels aillent en BTS, ça marche.

Avec les universitaires, et donc en particulier les directeurs d'IUT, un recteur a plus de mal.

Il faut donc anticiper la façon dont on alimente les écoles d'ingénieurs qui pour l'instant s'alimentent de façon non négligeable dans le vivier d'étudiants venant d'IUT.

Synthèse réalisée à partir des notes prises par :

**Didier Guilbaut, Proviseur lycée Edmond Tellier, Tulle**

**Paul Morin, Proviseur lycée Montaigne, Bordeaux**

**Ateliers d'échange de pratiques**  
**Vendredi 26 janvier à 16h30 au lycée**  
**Louis le Grand**

**Atelier 1**

Animateurs : **Corinne Raguideau**, Proviseure lycée Clémenceau, Nantes  
**Michel Pantèbre**, Proviseur lycée Buffon, Paris



☞ **Liens avec les universités**

**a.- La sécurisation du parcours**

L'autonomie des universités rend complexe la question. S'agissant des admissions et de la validation de la formation acquise en CPGE, les situations peuvent être très différentes d'une université à l'autre. Cette année, Paris VI n'autorise aucune admission en cours d'année universitaire ; d'autres universités parisiennes (Paris VII ou Paris V) le permettent et valident l'année de L1. A Lyon, où la convention n'est pas très claire, refus de validation des ECTS. Les choses semblent plus aisées lorsque le départ de l'étudiant a lieu en fin d'année et que la demande porte sur une validation pour une entrée en L2. Des relations plus ou moins faciles peuvent exister, selon les lycées, avec une même université. Dans de nombreux cas, la validation du premier trimestre demeure impossible. L'étudiant est souvent obligé de passer la totalité des épreuves en fin d'année. Le décalage entre les semestres constitue une difficulté. Les relations semblent plus aisées et de meilleure qualité lorsque les liens ne concernent qu'une seule université (Nantes, Tours, Martinique).

La voie littéraire pose moins de problèmes de validation.

**b.- Les services proposés**

Le groupe relève la surcharge de travail liée aux inscriptions universitaires et des retards souvent très importants dans la distribution des cartes d'étudiants. Les difficultés d'accès aux BU, et le refus de mettre à disposition les ressources documentaires pour les enseignants de CPGE, demeurent des points toujours d'actualité dans de nombreuses académies. Les établissements ont souvent du mal à suivre les inscriptions de leurs étudiants et à en avoir une connaissance précise.

## ☞ **Recrutement**

La mise en place de « sous-vœux » a rassuré.

Même si la crainte des équipes pédagogiques de voir les CPGE moins demandées existe, il est difficile pour l'instant de prévoir précisément les effets de Parcoursup sur le recrutement. Les participants de l'atelier considèrent qu'il existe peu de rapport et de corrélation entre le classement réalisé lors des commissions de recrutement et les résultats du premier semestre. Il est très difficile (plus qu'auparavant ?) d'estimer le potentiel du futur étudiant à partir des dossiers.

Regret chez certains participants qu'il n'y ait pas eu de définition commune des attendus, qu'il n'y ait pas eu plus d'échanges sur le sujet. Dans l'académie de Toulouse des critères académiques ont été définis par le service du CSAIO.

De nombreux établissements prennent peu en compte l'avis porté sur la fiche pédagogique par le chef d'établissement. Plus que les notes brutes, la plupart des commissions considèrent, pour une part déterminante, le classement de l'élève au sein de la classe, par discipline. Presque toutes tiennent compte des établissements d'origine.

## ☞ **Capacité d'accueil et « Y » en décembre**

Dans tous les lycées un travail est réalisé auprès des étudiants afin de les guider dans leur choix. La plupart des établissements fixent des capacités d'accueil et le conseil de classe décide (Lycées Buffon, St Louis...). Dans d'autres (Cézanne, Aix ; La Pérouse Albi), les pratiques laissent davantage place aux vœux des étudiants. Des tensions peuvent naître au sein des équipes.

Même si, dans la majorité des cas, la question ne semble pas poser de gros problèmes, le groupe trouve peu pertinent le principe d'une orientation en cours d'année, d'autant que certains étudiants se découvrent plus tardivement dans l'année. Il est regretté le côté très militant et prosélyte des SI.

## ☞ **Politique académique et CPGE**

De manière générale, les participants de l'atelier relèvent la faiblesse du pilotage, le peu de place accordé aux CPGE dans les stratégies académiques.

L'approche des responsables académiques peut être bienveillante, mais sans qu'une stratégie lisible et cohérente se dégage. Elle peut aller jusqu'à l'incompréhension de la logique des CPGE voire parfois confiner à une attitude proche de la défiance ou de l'hostilité. Les logiciels d'attribution des moyens (ISIDORE, ESCAPADDE) ne sont pas conçus pour s'adapter aux CPGE ; ainsi, les spécialités de Khâgne peuvent être assimilées à des options facultatives et n'être de ce fait pas systématiquement financées.

Dans certaines académies il est difficile d'identifier le responsable en charge du domaine des CPGE et de l'enseignement supérieur. Lorsqu'il existe, ce peut être un DASEN, le CSAIO, le doyen des IA-IPR, le Directeur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Un « embryon » de collège des études supérieures existe dans l'académie de Lyon.

## ☞ **Liens avec le second cycle**

Les pratiques suivantes sont recensées :

- Réunions d'information / stages de formation des professeurs principaux et des PsyEn (à l'échelle de l'académie ou d'un bassin), dans le cadre de la présentation des seules CPGE, ou de l'ensemble de l'enseignement supérieur.
- « Immersion » des élèves de terminale :
  - Organisée à l'échelle d'un ou plusieurs établissements ;

- Accueil des élèves de terminale organisé à l'échelle de l'académie (Poitiers) pour l'ensemble des formations du supérieur (BTS, CPGE...). Avec inscription à partir d'une plateforme informatique et financement des transports.
- Intervention dans les classes de terminale :
  - des étudiants de 1<sup>e</sup> année
  - des professeurs de CPGE
  - du proviseur
- Présentation des CPGE lors de réunions avec les familles, lors des salons de l'enseignement supérieur

**Serge Bard**, Proviseur Lycée Paul Cézanne, Aix-en-Provence

## Atelier 2

Animateurs : **Chantal Collet** , Proviseure Lycée Saint Louis, Paris

**Pierre Carbajo**, Proviseur Lycée Jacques Prévert, Boulogne-Billancourt



### ☛ Politique académique et CPGE

- *Académie de Lyon* : les EPLE avec CPGE ne sont pas reconnus. Ils souffrent d'une image de privilégiés. Il y a une méconnaissance générale des spécificités liées aux CPGE.
- *Académie de Paris* : idem ; il n'a pas été fait mention des CPGE lors du discours de rentrée.
- *Académie de Guadeloupe* : le Recteur a parlé des CPGE et des STS lors du discours de rentrée. Mais une méconnaissance du système des CPGE, des horaires en CPGE notamment, est évoquée.
- *Académie de Versailles* : aucune politique académique n'a été engagée en direction des CPGE si ce n'est au moment des conventionnements avec les universités. Les autorités académiques n'interviennent que pour fermer des CPGE (il est rappelé que l'ouverture des CPGE est la prérogative de Monsieur le Ministre de l'Education nationale).
- *Académie de Créteil* : le constat académique sur les CPGE débute systématiquement par la phrase suivante : « les CPGE de l'académie ne sont pas remplies ». Les autorités académiques n'interviennent que pour fermer des CPGE. Il y a une méconnaissance totale des CPGE : il a ainsi été affirmé que les étudiants en L2 pouvaient se réorienter en CPGE.
- *Académie de Bordeaux* : il a été question des CPGE lors du discours de rentrée mais pour leur reprocher de ne pas avoir absorbé assez de candidats.

## ☞ Lien avec les universités - Point sur les conventions, les reversements, les équivalences et les ECTS

- *Académie de Lyon* : les différents acteurs ont été réunis pour parler des CPGE uniquement au moment des conventionnements avec les universités. Un reversement de 30 euros avait été obtenu pour toute l'académie et les proviseurs avaient fourni un important travail de rédaction sur les conventions. Aujourd'hui plus personne n'en parle... A Saint-Etienne tous les étudiants de CPGE sont inscrits à l'université et tous ceux qui en ont fait la demande ont pu se réorienter à l'université au 2<sup>ème</sup> semestre.
- *Académie de Paris* : des étudiants en règle au regard des conventions et qui ont sollicité une réorientation à l'université au 2<sup>ème</sup> semestre ne l'ont pas obtenue. Cela n'est pas attaquant dans la mesure où la fusion de Paris VI et de Paris IV d'une part, et celle de Paris V et de Paris VII d'autre part ont légalement rendu caduques les conventions signées antérieurement à ces fusions. A Paris il n'y a pas de reversement de la part des universités excepté pour les étudiants inscrits à Paris Dauphine pour lesquels il y a un reversement de 50 euros.
- *Académie de Créteil* : dans le plus important Lycée avec CPGE de l'académie seulement 3 étudiants ont été autorisés à se réorienter en L1 à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre et ce indépendamment de toute logique (de meilleurs étudiants ont été refusés alors qu'ils étaient en règle au regard des conventions). Les étudiants s'inscrivent donc de manière aléatoire à l'université dans la mesure où les parcours ne sont pas sécurisés. De plus des professeurs des CPGE scientifiques dissuadent toujours leurs élèves de

s'inscrire à l'université car ils jugent cela inutile. Une expérience de conventionnement STS/université en lien avec la réforme du BTS MANAA est évoquée. Dans ce cadre des universitaires ont assisté aux conseils de classe des STS. 13 académies sont pilotes dans cette expérimentation (<http://www.letudiant.fr/etudes/ecole-art/ces-academies-disent-bye-bye-a-la-manaa-des-2018.html>). Cependant les conventions restent un point d'achoppement.

- *Académie de Bordeaux* : à Pau tous les étudiants de CPGE (environ 500, ce qui est peu à l'échelle d'autres établissements) sont inscrits à l'université. Il n'y a aucun reversement de la part des universités.
- *Académie de Guadeloupe* : un correspondant a été nommé pour aider à mettre en œuvre les conventions avec les universités. Il n'y a aucun reversement de la part des universités.
- *Académie de Limoges* : les échanges avec les universités ont toujours très bien fonctionné, particulièrement pour les filières littéraires.
- *Académie de Versailles* : il existe une convention cadre. Cependant les conventions d'application peinent à se mettre en place. Les admissions à l'université sont cycliques et incohérentes, tant pour les universités parisiennes que pour les universités versaillaises. Certaines universités font un blocage et refusent systématiquement les étudiants issus de CPGE. Il est conseillé de se faire coopter pour devenir membre du CA de l'université. Cela facilite les choses !

En conclusion la réussite du partenariat avec les universités dépend avant tout des personnalités locales.

Certains participants font le constat d'admissions opportunistes de la part des universités, afin de remplir les formations qui n'ont pas fait le plein.

### ☛ Sélection des élèves

- *Académie de Lyon* : à Saint-Etienne toute la procédure de sélection est dématérialisée ; devant chaque écran d'ordinateur il y a deux enseignants qui étudient les dossiers un par un et ce durant 15 jours. Seules les fiches pédagogiques sont imprimées. Le rang dans la classe, l'avis du proviseur et certains enseignements spécifiques comme les LCA pour les CPGE littéraires constituent les critères de sélection ; le lycée d'origine en revanche n'est pas pris en compte. Si un même dossier concerne plusieurs filières il est étudié de façon indépendante par les différentes commissions concernées. A Lyon toute la procédure est dématérialisée ; une vigilance particulière est portée à la fin du classement. L'exemple de l'INSA de Lyon est cité : seuls les 2 premiers élèves de chaque classe sont sélectionnés.
- *Académie de Paris* : les commissions d'admission sont majoritairement formées par des professeurs de 2<sup>ème</sup> année car ils n'ont plus cours à ce moment-là. Le lycée d'origine n'est pas pris en compte excepté pour les dossiers issus des lycées Louis-le-Grand et Henri 4 qui font l'objet d'une étude spécifique. L'année dernière des élèves ayant été acceptés en procédure normale quelque part s'inscrivaient en procédure complémentaire ce qui faussait la sélection.

La concertation se termine par un échange sur Parcours Sup.

L'affichage simultané de toutes les réponses est loué, car il permet aux candidats d'effectuer un choix éclairé. En revanche la pertinence d'afficher le rang de classement à compter d'une certaine date fait débat.

Certains collègues évoquent une inflation probable des recours (par exemple si deux élèves issus d'une même classe se voient attribuer un ordre de classement inverse à celui d'origine).

Par ailleurs, dans certains établissements très demandés, la différence entre le 200<sup>ème</sup> et le 400<sup>ème</sup> candidat est ténue.

L'assemblée est davantage favorable à l'affichage de probabilités d'admission.

L'exemple de la filière STAPS qui met en place un algorithme national de sélection ouvre une piste de réflexion dans la recherche d'homogénéisation de la sélection en CPGE.

**Stéphanie Vinel**, Proviseure-adjointe Lycée Louis le Grand, Paris



## Atelier 3

Animateurs : **Michèle Pointet**, Proviseure lycée Saint-Sernin, Toulouse  
**François Torrès**, Proviseur lycée Chaptal, Paris



### Trois principaux points ont été abordés :

#### 1 – **Stages CPGE** ( en entreprise, à l'international...)

Les stages bien que conseillés dans tous les parcours de formation ne sont pas prévus dans le cahier des charges CPGE et il n'y a ni consigne académique, ni nationale et le cadre juridique n'est pas fixé. La demande sociale et même institutionnelle est cependant de plus en plus importante tant en CPGE littéraire qu'en CPGE scientifique ou économique.

Des stages d'observation d'une semaine ou deux sur le modèle de ceux pratiqués en seconde ( eux-mêmes sur modèle troisième) sont souvent validés par les Proviseurs. Le terme « observation » allège la responsabilité du proviseur mais il est souhaitable de ne pas signer de convention pendant les vacances scolaires.

On note quelques situations favorisées par la convention avec l'université : stage de médiation culturelle pour des optants Histoire des Arts en CPGE lettres, convention tripartite Université, professeur référent CPGE et étudiant. A Clermont Ferrand, article intégré à convention. Des avenants aux conventions avec les universités peuvent permettre de fixer un cadre.

Pour ce qui concerne les stages internationaux, les CPGE sont exclus des bourses ERASMUS pourtant reconnues sur le plan international (il est vrai que la durée des stages ne s'inscrirait pas facilement dans le calendrier de la formation CPGE).

Le groupe demande que l'ALPLCPGE porte ce sujet d'étude et de travail auprès de tous nos interlocuteurs (Ministères, Universités).

#### 2 – **Convention avec les universités** (bilan d'étape par académie, reversement, accueil d'élèves en cours d'année...)

Les conventions signées ne sont pas toutes respectées en particulier en ce qui concerne le reversement. Il s'agit parfois d'un problème dû à des habitudes de travail, de service.

On sent un changement d'état d'esprit des universités par rapport aux conventions et CPGE (problème d'équivalence,...).

Dans certaines académies (il y a dégradation à Lille, Grenoble, Toulon et un niveau à Clermont Ferrand).

Cependant, on observe aussi certains blocages pour la validation semestrielle (Paris et Rennes). Le choix de certains étudiants de quitter la CPGE pour continuer en université

dans une autre académie n'est pas réglé. Evolution vers des conventions inter-académiques ? Réflexion à mener en tenant compte des filières universitaires sélectives.

L'APLCPGE pourrait-elle relancer un point national exhaustif à propos de reversement, des équivalences, des annexes pédagogiques, des charges administratives, des inscriptions, des signatures en cours ou pas, de nouvelles conventions de stages pendant ou hors temps scolaire, passerelles en cours d'année (fluidité des parcours)...

A la rentrée prochaine, la modification concernant la sécurité sociale étudiante aura un impact sur l'inscription des étudiants.

L'Inspection Générale se mobilise sur cette question bien que n'ayant pas été concernée au moment de la signature des conventions.

3 – **Evaluations** (accès aux grandes écoles par dossier, colles, décrochage....)

Le groupe de travail note que de nouvelles problématiques se font jour.

On note de nouvelles pratiques d'accompagnement des étudiants par les enseignants et de nouvelles évaluations. Pour lutter contre des départs prématurés mais aussi dans le cadre des nouvelles procédures d'accès aux ENS (dossier).

On note un phénomène nouveau de départ en cours de formation de bons élèves de CPGE (évolution sociétale : essayer, changer... ?)

L'évaluation doit évoluer en tenant compte de plusieurs contraintes et destinataires : équivalences université, accès aux grandes écoles... L'accompagnement des CPGE évolue également (exemple dans certaines CPGE : 2 jours de méthodologie organisés avant Toussaint, pas de colles au premier semestre...).

Le groupe indique l'intérêt de réfléchir, de travailler sur de nouvelles pratiques : accueil, accompagnement, évaluation, démission, et souhaite que cette réflexion soit portée par l'APLCPGE.

## Atelier 4

Animateurs : **Patrick Fournier**, Proviseur Lycée Lakanal, Sceaux  
**Paul Morin**, Proviseur Lycée Montaigne, Bordeaux



### ☞ **Les stages pour les étudiants des filières EC**

Une expérimentation de stages est conduite dans certains lycées (Saint-Louis et Ozenne notamment). La question est celle de notre capacité à signer de telles conventions.

Au lycée Ozenne, 120 étudiants effectueront un stage à la fin de l'année scolaire. Au lycée Descartes de Tours, un stage est également prévu.

Dans la plupart des cas, les conventions avec les universités prévoyaient la possibilité pour nos étudiants de bénéficier de conventions de stage.

Dans les faits, les universités refusent de le faire souvent en prétextant que les enseignants ne connaissent pas les étudiants.

Les collègues souhaitent une mise en commun des expériences sur cette question.

Cette question permet un retour sur la question des conventions lycées – EPCSCP, en particulier sur les questions des accès aux laboratoires pour les TIPE, aux ressources documentaires pour les professeurs des CPGE.

### ☞ **L'EPS en CPGE :**

Les situations sont variées sur l'offre de formation aux étudiants de CPGE. Dans certains cas des cours sont obligatoires, notamment pour les classes \* (séquences de natation et d'athlétisme). Les cours de Yoga et de musculation rencontrent un certain succès. Certains lycées proposent des séances de sophrologie.

### ☞ **Le Y en PCSI**

Les situations sont également très diverses mais souvent ce Y réveille des conflits et des angoisses de professeurs de telle ou telle matière à propos des effectifs de PC/PC\* ou de PSI / PSI\*.

Dans plusieurs lycées la question de la gestion des flux, des « quotas » est posée, même si chacun a bien conscience de la difficulté juridique et pédagogique de s'opposer au choix de l'étudiant.

### ☞ **Sélection des étudiants.**

Un problème rencontré parfois est celui de la fiabilité de certains dossiers venant de lycées étrangers, notamment pour ce qui concerne la maîtrise de la langue française. Les collègues mentionnent parfois la production de faux documents notamment pour pouvoir accéder à l'internat. La deuxième question posée est celle liée à la nécessité de « fixer » les

étudiants dans les établissements en région, alors que nombreux sont ceux qui sont tentés de poursuivre leurs études en région parisienne.

A Nice, une politique de formation qui émane de tous les établissements à CPGE est conduite en faveur de tous les professeurs principaux des terminales de l'académie. L'objectif est de défendre une logique territoriale : rappeler l'offre de proximité aux prescripteurs.

Le même objectif est poursuivi à Orléans.

Dans certains lycées, des modules d'AP en terminale sont confiés à des professeurs de CPGE, et dans de nombreux établissements, des « prépas à la prépa » sont proposés. A Bordeaux, ils se développent notamment dans les lycées membre de la cordée de la réussite.

### ☛ **Les politiques académiques**

Les lycées sont demandeurs de la présence de référents académiques pour les CPGE. Il faut que les services bénéficient d'une meilleure information sur le fonctionnement de nos classes. En particulier au moment des DGH.

## **Atelier 5**

Animateurs : **Martine Breyton**, Proviseure lycée Henri IV, Paris

**Thierry Verger**, Proviseur lycée Pierre Mendès France, Tunis



### ☛ **Le recrutement sur la filière littéraire**

Elle connaît le plus de difficultés à recruter, et ce dès la fin de la classe de seconde (moins de 9% des élèves iraient en filière L...). Et le nombre de places réservées aux profils littéraires sur les écoles de commerce reste faible.

Par ailleurs, les CPGE littéraires consomment beaucoup. Au lycée Joffre de Montpellier : 7 parcours pour Khâgne Ulm et 4 pour Khâgne Lyon. Et devoir parfois financer 5 heures pour 3 élèves, cela pose question, d'autant plus quand on a à financer du secondaire et des CPGE.

Au lycée Lakanal de Sceaux, il fut un temps où on finançait 7 heures pour 2 élèves en spécialité Allemand. Pour faire des économies sur la DHG, il faut profiter de départs en retraite de professeurs et veiller à préparer les étudiants avec moins d'heures...

On peut parfois mutualiser les spécialités. On songe même à la visioconférence pour certains parcours au lycée Joffre à Montpellier (avec un autre lycée de l'académie)...

C'est la façon d'imaginer les épreuves de concours qui complexifie les enseignements préparatoires.

Au lycée Henri IV, les effectifs des CPGE littéraires peuvent atteindre 60 étudiants, d'autres CPGE pouvant fonctionner à 40, voire 48 étudiants.

#### ☞ **Parcoursup et les réponses données « au fil de l'eau »**

Sur Paris, il risque d'y avoir des « en attente » entre Charlemagne, Condorcet et Henri IV. Les paramétrages de Parcoursup quant aux niveaux attendus et aux éléments pris en compte lors de la sélection des dossiers sont différents d'un établissement à un autre.

Dans l'académie de Rennes, une pratique identique a été imposée à l'ensemble des établissements.

Dans l'académie de Toulouse, on a laissé croire à une totale liberté avant que l'ensemble des paramétrages soient effacés. Ces paramétrages semblent obéir à une politique académique et non pas nationale. L'APLCPGE a demandé à ce qu'il y ait un référent national quant aux problématiques Parcoursup. Il est en effet important de faire remonter les inquiétudes et les questionnements sur Parcoursup et son paramétrage.

#### ☞ **On ne remplit plus les CPGE ECS alors qu'on remplit encore les ECE**

Il y a à présent trop de classes ECS non remplies (avec souvent 8 places vacantes...). Sur Strasbourg, si on fait le point, il y aurait au moins une ECS de trop.

Le problème est le même quant à la CPGE ECT. Les élèves se dirigent davantage vers les prépas intégrées et les écoles privées.

#### ☞ **L'effet Bachelor et ses conséquences négatives sur le recrutement en CPGE**

En particulier, le développement des Bachelors va fragiliser les CPGE TSI (destinées prioritairement aux bacheliers STI2D et STL).

Et pourtant la communication quant aux Bachelors est trompeuse car ils ne correspondent pas au parcours « Grande école » et ne mènent pas directement au Master. Et un Bachelor c'est quatre années d'études à financer.

#### ☞ **Les relations autour des conventions avec les universités.**

A Dijon, c'est un vrai souci. Ce qui est d'autant plus problématique que les prépas ENS D1 et D2 associent enseignements en lycée et à l'université.

Concernant l'inscription à l'Université, les étudiants de CPGE acceptent beaucoup plus souvent en 1<sup>ère</sup> année qu'en 2<sup>ème</sup>. A Dijon, moins d'un tiers des étudiants de CPGE scientifiques se sont inscrits à l'Université.

Alors que les universitaires viennent aux conseils de classe des CPGE.

Au lycée Pierre de Fermat de Toulouse, ils n'y sont pas invités.

Mais le CDI tient compte, en la présentant aux étudiants, de la possibilité qui leur est offerte d'avoir accès aux ressources numériques documentaires des Universités.

A Rennes, ces conventions permettent réellement des réorientations en cours d'année. Un intérêt à ces conventions est que les universités peuvent signer des conventions de stage de plus de 8 jours pour les étudiants de CPGE, chose que les lycées ne peuvent pas faire.

Au lycée Gustave Eiffel de Bordeaux, on se reparle avec les Universités depuis qu'il existe cette convention. Et les portes sont bien ouvertes pour les étudiants de CPGE qui se réorientent (sachant tout de même que le comportement en classe et la fréquence des absences est prise en compte dans l'étude du dossier).

#### ☞ **Le maillage territorial des classes préparatoires.**

Les 2 recteurs de Dijon et de Besançon trouvent qu'il y a beaucoup trop de places vacantes en CPGE. Le précédent gouvernement souhaitait une réduction du nombre de CPGE.

Jean-Michel BLANQUER semble favorable aux « Prépas de proximité ». Au lycée Lesage à Vannes, les équipes ont bien conscience du rôle social des « Prépas de proximité ».

Si on veut défendre les classes préparatoires, il ne faut pas oublier les lycées qui en ont peu (20 à 25 % des lycées français publics ont moins de 5 CPGE) même s'il y a une grosse représentativité au sein de l'association des lycées disposant de nombreuses CPGE.

Au lycée Joliot-Curie de Rennes, la CPGE PCSI-PSI fonctionne « en pôles » avec le lycée Chateaubriand de Rennes.

Au lycée Gustave Eiffel de Bordeaux, 30 élèves par an en moyenne quittent le lycée pour aller faire une TSI au Lycée Polyvalent Léonce Vieljeux à La Rochelle, puisqu'ils ne disposent pas de cette formation sur place. C'est dommage car cette CPGE fut créée à l'époque pour recruter des jeunes ayant une appétence pour les sciences et techniques.

Au lycée Raspail de Paris, la CPGE TSI est pleine et le rôle d'ascenseur social marche très bien. Le problème est après : le peu de places au concours « Arts et Métiers ».

La plupart des CPGE scientifiques sont des MP. Si on n'a pas de majeures SI dans le futur Bac, il y aura forcément un impact sur l'ascenseur social que de ne pouvoir faire que des Maths et de la Physique.

#### ☞ **Préparation de rentrée 2018**

Lors des réunions de chefs d'établissement animées par les recteurs ou lors des dialogues de gestion, il est très rarement fait état des CPGE.

☞ Pour la préparation de rentrée 2018, la baisse des DGH est visible partout, collèges et lycées parisiens compris. Elle ne concerne pas forcément les CPGE mais on est parfois obligé de resserrer au niveau des CPGE pour financer le secondaire.

☞ Il faut cesser de dire que les CPGE sont très consommatrices de moyens quand on compare aux BTS. En effet, certains BTS coûtent plus chers (financer 18h à 8 élèves avec un taux de 1,25 c'est lourd...).

Cela soulève plusieurs questions :

- ☞ Comment les LV sont-elles financées en CPGE dans les différentes académies ?
- ☞ Quid de la rémunération des professeurs lors des préparations aux oraux ?
- ☞ Les ORS des professeurs de CPGE selon les effectifs : Pascal CHARPENTIER est un spécialiste en la matière. Il a produit il y a quelques années un document très intéressant sur le sujet. La mise sur le site internet d'une « boîte à outils » serait judicieuse.

☞ **Autres points abordés**

Considérer la candidature d'un candidat qui s'est déjà inscrit ailleurs. Au lycée Pierre de Fermat de Toulouse, on ne prend pas un élève qui s'est déjà inscrit ailleurs, même si une place s'est libérée entre temps.

**Didier Guilbault**, Proviseur Lycée Edmond Perrier, Tulle

## Rapport moral

### Introduction

Accueil et bienvenue aux participants, remerciements à Martine Breyton et ses équipes de nous accueillir au lycée Henri IV.

- 1/ La vie de l'association
- 2/ Les CPGE et le paysage de l'enseignement supérieur
- 3/ Présence institutionnelle et médiatique

### 1) Vie de l'association depuis février 2017

Départs, arrivées, changements dans le CA et le bureau

- Retraites : Serge Fraleux (Rennes), Jeanine Barbe (Nîmes)
- Isabelle Bourhis : à l'IGEN puis au cabinet du ministre Blanquer
- Bertrand Moreau : devient chef au collège des Gayeulles à Rennes, reste membre et même Vice-Président actif et précieux pour l'APLCPGE !

Les rencontres et réunions de bureau organisées souvent en profitant de réunions à l'invitation de Grandes écoles, afin de limiter les frais et les temps de déplacement. Il faut souligner que, dans ce cadre, les réunions de Conseil d'administration ou de bureau se font sur le modèle « élargi » où tous les collègues présents sont invités à participer.

- Grenoble début mars 2017, incluant une réunion des correspondants académiques
- HEC fin mai
- ESSEC en octobre
- Rennes début octobre

Différentes réunions de bureau

La vie de l'association c'est aussi

- Le A4 mensuel
- Les bulletins, deux fois par an
- Le site internet, mis à jour très régulièrement, et notamment dans son espace réservé qui comprend différents volets (actualités, textes de référence, thèmes spécifiques et notamment sur la réforme de l'accès au sup.)

Il faut souligner le travail considérable de Bertrand Moreau !

Les 25 ans de L'APLCPGE ! Le congrès 2018 est l'occasion de fêter les 25 ans de l'association, et ce fut un très beau signal que d'accueillir la Ministre Frédérique Vidal précisément dans ce cadre. Par ailleurs, ce fut aussi très émouvant de retrouver quelques collègues qui ont accompagné l'APLCPGE au cours de ces années, et notamment les anciens Présidents et même notre fondateur Charles Thomas !

### 2) Les CPGE dans le paysage de l'enseignement supérieur

A) Parcoursup

L'APLCPGE connue, reconnue et consultée.

L'APLCPGE impliquée tout au long de la consultation, dans la phase de mise en œuvre technique et pour l'information et la transmission. L'élaboration de notre position a été alimentée par les contributions régulières que les membres ont partagées, par un important



travail de réflexion de bureau, des prises de position et avis sur des points d'attention. (Notamment, par exemple, le nombre de vœux/sous-vœux possibles dans la nouvelle procédure).

#### B) Les conventions avec les universités

Elles ont encore représenté un point important de notre réflexion, de notre implication et de notre travail. La phase opérationnelle est toujours et encore compliquée : inscriptions, parfois validation, et toujours les inscriptions à la sécurité sociale. Par ailleurs et peut être surtout, de nouvelles difficultés administratives et pédagogiques apparaissent. Elles concernent le statut des conventions qui est à revoir dans le cadre de nouvelles universités ou communautés d'universités (fusions). Les validations des parcours et la fluidité des réorientations sont remises en cause dans certaines universités.

#### C) Rencontre avec Jean-Michel Blanquer et échange sur l'association et les CPGE.

Voir le compte rendu pages 39 à 41

#### D) La Conférence des Grandes Ecoles

Participation active et impliquée de l'APLCPGE à la vie et aux débats de la CGE : au CA, à la « commission Amont », au congrès, aux colloques, ainsi qu'à diverses réunions thématiques ou d'actualité. Nous partageons les mêmes intérêts, nous constatons par ailleurs une proximité et une entente sur les analyses.

En 2017-2018 notamment, nous avons participé au groupe de travail « continuum CPGE Grandes écoles », qui s'est réuni au lycée Saint Louis (participants Chantal Collet, et les représentants d'une vingtaine de Grandes Ecoles)

Par ailleurs, dans le cadre de Parcoursup, on souligne la présence de la CGE dans toutes Les phrases de la réflexion, de la mise en place, des analyses et de la réflexion.

Consultation Mathiot sur le bac : nous avons participé dans le cadre d'une délégation conjointe CGE – APLCPGE à une audition. Ici, il convient de souligner que l'APLCPGE n'a pas réfléchi ou établi de position officielle sur la réforme du bac, qui est moins son sujet que le parcours des jeunes vers le supérieur. Néanmoins, les CPGE sont très concernées par les changements induits sur l'organisation du lycée, les programmes, les matières et combinaisons d'options (de « majeures »). Cela nous conduira à prendre position et faire des propositions dans les mois qui vont suivre.

### **3) Présence institutionnelle et médiatique**

L'APLCPGE est connue et reconnue :

- Merci à tous nos prédécesseurs qui ont su en faire une association respectée et consultée
- Merci à vous tous, car notre représentativité sur le territoire, notre représentativité en terme de filières et de types d'établissements (quel que soit leur taille, prestige, histoire) en sont toute la force.

Ainsi aujourd'hui, nous participons en tant que membre aux instances ou réunions suivantes : Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Enseignement Supérieur, DGESIP, comité de suivi des CPGE, comité BEL, les Ecoles de commerce, rencontres CGE, IGEN pour de nombreux contacts et consultations, différents salons du domaine de l'éducation.

Nous sommes en lien régulier et confiant avec les agences de presse spécialisées AEF et NewsTank éducation, ainsi que L'essentiel du supérieur. Je rappelle que, une fois par mois un numéro spécial de NewsTank éducation est envoyé à tous les adhérents (si certains ne le reçoivent pas, envoyer demande à Martine).

Je note aussi les liens avec les autres associations, notamment les (bien nombreuses !) associations de professeurs de CPGE : UPS, UPA, APHEC, UPPLS, APELCLER, UPSTI... Nous avons des intérêts commun évidents, en général, sur les CPGE, leur statut, leur fonctionnement. Il y a parfois des frottements sur certaines questions techniques regardant le fonctionnement des établissements et où la posture de certains quitte le regard « associatif » pour reprendre celui du « professionnel » voire syndicaliste, en tout cas corporatiste. En tout état de cause, il me semble important d'échanger régulièrement avec les associations de professeurs, de partager les réflexions, de s'entendre sur certaines prises de position. Par exemple, nous avons beaucoup travaillé de concert dans le cadre de la mise en place de Parcousup. En revanche, je n'ai pas souhaité que l'APLCPGE s'inscrive dans une logique commune unique (type « la conférence des CPGE » qui inclurait les uns et les autres, comme cela m'a été proposé), car je tiens à bien conserver la posture de représentant et responsable de notre institution, qui nous garantit toute notre crédibilité.

### **Conclusion**

Au quotidien, l'APLCPGE, ce sont de très nombreux et très précieux contacts et échanges. C'est une association vivante et dynamique et je voudrais vous en remercier très chaleureusement. Je voudrais souligner aussi le travail considérable du bureau, sur qui je m'appuie beaucoup, je remercie les collègues impliqués, disponibles, même lorsque les sollicitations se font dans un calendrier très contraint. Ensemble, nous parvenons ainsi à faire de l'APLCPGE un lieu important d'échange professionnel et d'amitié.

Merci à tous et très belle année 2018 !

**Jean Bastianelli**, Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, Paris

Président



## Rapport financier

### Les adhérents

L'association compte 151 adhérents (-5), dont 25 nouveaux en 2017/2018.

Deux campagnes de renouvellement d'adhésions ciblées ont été menées, ainsi qu'un mailing général auprès des établissements ne comprenant pas d'adhérents à l'Aplcpge.

Nous regroupons 88% d'actifs (105 proviseurs et 26 proviseurs-adjoints) et 12% de retraités restés fidèles à notre association.

26 académies sont représentées, ainsi qu'un établissement du réseau de l'AEFE.

La région parisienne compte 35% des membres (Paris 29, Versailles 18 et Créteil 5 adhérents).

Les académies de province les mieux représentées sont Toulouse (11 adhérents), Lyon (9 adhérents), Rennes et Lille (7 adhérents), suivies par Bordeaux, Poitiers et Nancy-Metz (6 adhérents).

Le taux de féminisation de notre association est de 36% (+ 3 points).

Le nombre de participants au congrès est en hausse de 27% cette année, avec 92 membres.

### Rapport financier de l'exercice 2017

La comptabilité de l'association est assez sommaire, comparant les recettes et dépenses brutes de l'année civile 2017, ce qui limite la portée des analyses, par rapport à une véritable mise en perspective des charges et produits rattachés à l'exercice comptable.

Les recettes sont constituées par les adhésions des membres et par leur participation financière au congrès.

Les dépenses se décomposent en frais de congrès, remboursements de frais de déplacements, gestion du site internet et frais de gestion. Une régularisation de notre situation est en cours avec la CGE (Conférence des Grandes Ecoles), qui nous remboursera 65% du montant des cotisations versées (1950 € à percevoir en 2018).

Compte tenu de ces éléments, la situation financière de l'association est parfaitement saine, malgré le déficit annuel de 1295,90 €, également imputable à de nombreuses adhésions enregistrées en janvier 2018, dont les cotisations seront perçues au titre de l'exercice 2018.

Aucun mouvement n'a été enregistré sur le livret A cette année.

L'association dispose de 29 664,41 € au 31 décembre 2017 (-1125,04 €).

**Il est rappelé que l'association fournira un certificat de déductibilité fiscale à tout adhérent en faisant la demande, en cas de requête des services fiscaux.**

Les commissaires aux comptes, Serge BARD (Lycée Cézanne – Aix en Provence )et Sylvain LETHEUX (Lycée Kléber - Strasbourg), attestent de l'exactitude des écritures, qui correspondent aux relevés bancaires et aux factures.

**LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES  
A CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES**

**COMPTE FINANCIER - EXERCICE 2017**

DEPENSES		RECETTES	
Déplacements	2 366,06 €	Adhésions	5 865,00 €
Frais congrès 2017	4 014,90 €	Banquet 2017	2 760,00 €
Site Internet	230,04 €		
Frais bancaires	52,90 €		
Régularisation CGE	3 000,00 €		
Divers	257,00 €		
<b>Total</b>	<b>9 920,90 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 625,00 €</b>
<b>Résultat (R-D) - 1 295,90 €</b>			

**CCP**

Solde au 1/1/2017 8 008,67 €  
Résultat 2017 - 1 295,90 €

Solde au 31/12/2017 6 712,77 €

**LIVRET A**

Solde au 1/1/2017 22 780,78 €

Intérêts acquis pour 2017 170,86 €

Solde au 31/12/17 22 951,64 €

**DISPONIBILITES au 31/12/2017 29 664,41 €**

Situation établie le 31/12/2017

Le Trésorier

  
François BECKRICH

Le Président

  
Jean BASTIANELLI

Vu et vérifié le 26/01/2018

Les commissaires aux comptes

BARD Jérémy

LETHEUX Sylvain

**François BECKRICH**, Proviseur du lycée Pierre de Fermat à Toulouse  
Trésorier



**Table ronde**  
**« Quels concours pour demain »**  
**Samedi 27 janvier 2018 à 10h au lycée Henri IV**

**L'idée était d'investiguer les enjeux des concours sur les trois volets en termes de sélection, de contenus, mais aussi en termes techniques**

Les participants étaient :

- **Yves POILANE** (Président du jury Mines-Ponts)
- **Christian CHENEL** (Directeur de la DAC de la BCE)
- **François LOUVEAUX** ( IGEN)
- **Hervé BIAUSSER** (Directeur Centrale-Supelec)

Après une présentation générale, les invités sont intervenus sur les 3 volets.

**A quoi servent les concours ?**

Voie d'accès royale à nombre de métiers, ces examens ultra compétitifs sont une institution bien française censée promouvoir la méritocratie. Mais que cache l'autre face de la médaille ?

De l'héritage des collèges jésuites dans notre système éducatif, on cite l'influence qu'ils exercent sur notre enseignement secondaire mais on oublie plus souvent que ceux-ci importèrent également en France le principe des notes et des concours. Ils l'avaient découvert en Chine où, selon une pratique remontant au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C., les « examens impériaux » réglaient le recrutement de la bureaucratie d'Etat. Napoléon n'alla pas chercher plus loin pour régir l'entrée dans les grandes écoles qu'il créa. Un siècle plus tard, la République ne vit pas grand-chose à redire à ce système réputé méritocratique puisque, sur le papier du moins, égalitaire.

L'attachement qu'ont les français à leur baccalauréat bien qu'examen procède du même esprit. Il porte en lui par son caractère national, l'anonymat de ces corrections et l'unité de temps et le cérémonial de son déroulement, une certaine notion objective d'équité et d'égalité démocratique.

**Le concours une valeur sure et rassurante.**

La création de voies d'accès alternatives, destinées à reconnaître les talents moins scolaires, s'est même toujours heurtée au mieux à la suspicion, au pire à de violents tirs de barrage des hérauts de la « méritocratie ». Cela se vérifie aussi bien dans l'univers des écoles que dans celui de la fonction publique – un énarque ou un normalien supérieur entré par la « troisième voie » ne sera jamais l'égal d'un de ses collègues entré « sur concours ». Et il suffit de lire la rubrique nécrologique du Monde pour mesurer la fierté affichée que celle d'avoir réussi il y a des fois plus de 60 ans avant un concours. Comme si les 40 années de vie professionnelle n'étaient que secondaires eu égard au prestigieux concours passé avec succès lorsqu'on avait 20 ans.

Institution par excellence de toutes les fonctions d'état (concours catégorie A,B, C...), les concours, au nombre de 2300 toutes fonctions publiques confondues, ont donc de beaux jours devant eux surtout que certaines écoles habillent de ses oripeaux des procédures d'admission aux mailles pourtant très lâches, tant l'absence de sélection, en France, fait planer un doute sur le sérieux d'une formation.

A moins que cet attachement très français aux concours tienne à ce que leurs vices à l'échelle collective n'interdisent pas leurs vertus au niveau individuel. Les « bêtes à concours » que nous interrogeons en témoignent : moins que le concours, le chemin qui y mène l'est leste les candidats d'une puissance de travail sur laquelle ils s'appuieront toute leur vie. Y compris après avoir échoué.

Au-delà de cette présentation un peu générale destinée à nourrir la réflexion de ce matin, par l'essence même des métiers que nous exerçons et des valeurs et des objectifs qui nous rassemblent, nous ne pouvons que nous inscrire dans cette sélection par les concours. Mais parce que tout est toujours perfectible et que le monde qui nous entoure est changeant, nous souhaitons nous interroger et interroger les responsables de ces concours aux Grandes Ecoles afin qu'ils nous donnent leur vision sur le sujet.

A l'heure où, en plus, la Commission Mathiot annonce ses propositions sur le changement de baccalauréat, leur regard sur ce mode de sélection nous intéresse au premier point.

Les questions abordées ont été nombreuses. Entre autres citons :

- Les écoles sont-elles satisfaites des étudiants accueillis par le biais des concours tels qu'ils sont actuellement ?
- En quoi le concours est-il un gage de qualité plus qu'un autre mode de sélection ?
- La rénovation des programmes a-t-elle changé quelque chose ?
- Qui veut-on recruter ? Quelles qualités attend-on ? Quelles compétences ?
- Quelle diversité de profils ?
- Quel proportion d'admis par voie de concours et d'étudiants admis sur dossier ?
- Pourquoi les concours ne tiennent-ils pas compte des nouveaux programmes en Physique ?!
- Les formats d'épreuve vont-ils rester les mêmes ? Quelle politique des langues ?
- L'évolution des TIPE a-t-elle porté les fruits attendus ?
- Enjeux du numérique : pour la correction et les jurys bien sûr, mais aussi dans la conception des épreuves à l'heure d'internet ?
- A propos d'internet, envisage-t-on des épreuves qui laissent accès au net, à l'oral par exemple ? Faut-il restreindre le nombre de banques d'épreuves, et jusqu'où ? Les ENS ne sont-elles pas capables de proposer un concours unique ?
- Corrections dématérialisées ? Problème de 1/3 temps ?

## Présentation des 4 personnalités invitées à cette table ronde



Yves POILANE (Président du jury Mines-Ponts)

Yves Poilane, Directeur de Télécom ParisTech, Président du jury Mines-Ponts et Président de l'association Pasc@line.

*Ingénieur général des mines, Yves Poilane est diplômé de l'École polytechnique (X79) et de Télécom Paris (ENST 84).*

*Après avoir occupé plusieurs fonctions opérationnelles à France Télécom, en 1990, il est nommé directeur du développement et directeur adjoint de Télécom Bretagne. Parallèlement, il est directeur adjoint de l'ENST Bretagne (aujourd'hui Télécom Bretagne) de 1989 à 1994.*

*En 2003, il devient directeur de la TV d'Orange, puis directeur territorial Île-de-France de France Télécom, poste qu'il quitte en août 2007 pour rejoindre Télécom ParisTech. Il préside par intérim le Pres ParisTech de juillet 2012 à août 2013.*

*Yves Poilane est également très investi dans l'association Pasc@line, qui réunit des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur autour des problématiques de technologies de l'information et de la communication. Il préside l'association de 2008 à 2010, puis de 2013 à 2014. Il est réélu à la tête de l'association le 18 octobre 2017.*

*Enfin, il est administrateur de la Conférence des Grandes Ecoles et Président de sa Commission relations internationales.*



Christian CHENEL (Directeur de la DAC de la BCE)

Christian Chenel Directeur des Admissions et Concours (DAC)  
Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile de France

Depuis novembre 2017, Christian Chenel succède à Philippe REGIMBART, nommé Délégué Général de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE).

La Direction des Admissions et Concours (DAC) de la CCI Paris Ile-de-France est l'opérateur des concours suivants :

- La BCE - Banque Commune d'Epreuves, concours post-prépas commun à 24 grandes écoles de management, dont HEC, ESSEC, ESCP Europe, EM Lyon, EDHEC..., et 3 autres écoles associées (10622 candidats en 2017, 60 centres de concours, 140 000 copies...)
- Les oraux de HEC Paris,
- SIGEM, système d'affectation des candidats dans les écoles à l'issue du concours de la BCE,
- Atout+3, concours post-Bac commun à 9 grandes écoles de management pour l'admission en Bachelor
- Passerelle, concours d'admission parallèle post-Bac+2 et 3 commun à 13 grandes écoles de management, pour la délégation pédagogique (gestion des sujets).

Titulaire de l'Executive MBA d'HEC, d'un DEA de Civilisation américaine (Paris III Sorbonne Nouvelle) et d'une Maîtrise de Droit des Affaires (Paris I Panthéon-Sorbonne), Christian CHENEL a fait toute sa carrière au sein de la mission enseignement-formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France.

Il était depuis 2012 Directeur des Programmes et de la Scolarité de Novancia Business School Paris. Plus récemment, ses missions s'étendaient à la Direction de l'International.

De 2011 à 2016, Christian CHENEL a également exercé la responsabilité de Délégué Général d'Atout+3.



Hervé BIAUSSER (Directeur Centrale-Supelec)

Hervé Biauxser Directeur Général de Centrale Supélec.

Il dirigeait Centrale Paris depuis 2003 et cumulait cette fonction avec celle de directeur général de Supélec depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Hervé Biauxser est membre du conseil d'administration de la CGE (Conférence des grandes écoles). Il en est vice-président depuis 2009, renouvelé en juin 2017.



*Ingénieur diplômé de l'École centrale Paris (promotion 1973), il obtient en 1975 une licence en sciences économiques à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne.*

*Entré en 1977 à l'Irsid (Institut de recherche de la sidérurgie) du groupe Usinor, il prend en 1990 la direction du département métallurgie mécanique.*

*En 1995, il intègre l'École centrale Paris en tant que professeur de sciences générales et industrielles. Directeur du laboratoire d'élaboration des matériaux en 1998, il est*

*nommé directeur de la recherche de l'école doctorale et de Centrale Recherche SA trois ans plus tard. Il prend la direction de l'école d'ingénieurs en 2003.*

*Depuis 2005, Hervé Biauxser copréside l'École centrale de Pékin (Chine), il est également vice-président de Mahindra École centrale (Inde) depuis 2014, ainsi que de l'École centrale de Casablanca (Maroc).*

*Hervé Biauxser préside la Cesaer (Conference of European Schools of Advanced Engineering Education and Research) de 2009 à 2010. Il est membre de l'Advisory Committee du réseau Time (Top Industrial Managers for Europe) dont il a été président de 2011 à 2013.*

*Il est vice-président de la Conférence des Grandes Ecoles depuis 2009 et président de la Commission AMONT depuis 2006.*



### **François Louveaux – Inspecteur général de l'Éducation Nationale**

#### **Doyen du groupe HG**

*Agrégé de géographie et normalien, il a été professeur dans le secondaire puis durant vingt-huit ans en classe préparatoire à Poitiers puis au lycée Henri IV à Paris.*

*Il a été membre des jurys de l'agrégation interne et externe.*

*Il est Membre extérieur du conseil de gestion de l'UFR de géographie à l'Université Paris I.*

*Il a été pendant trois ans chargé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'aider à la mise en place des ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, succession des Instituts de Formation Universitaire des Maîtres, ou IUFM, elles-mêmes descendantes des Ecoles Normales).*

*Aujourd'hui, président du Conseil d'École de l'ESPE de Rouen*

*Il a aussi participé à la mise en place en région Auvergne Rhône Alpes d'un Institut Carnot de l'Éducation expérimental, destiné à faire travailler ensemble monde universitaire et monde scolaire pour des améliorations pédagogiques appuyées sur les apports de la recherche.*

**La première question pour lancer le débat a été la suivante :**

Pour vous qui avez tous fait passer des concours diriez-vous que la première vertu des concours est de sélectionner objectivement les meilleurs candidats ou bien considérez-vous que celle-ci est de doter précisément la sélection opérée d'une qualité d'équité difficilement attaquable ou contestable ?

En d'autres termes la vertu du concours est-elle fondée objectivement sur le fond ou sur la forme ?

Il a été rappelé par Hervé Biaisser dans un 1<sup>er</sup> temps que les 2 plus grands pays (Chine et Inde) sélectionnaient beaucoup par concours. Par ailleurs si nous n'étions pas certains de sélectionner les meilleurs, nous étions quasi assurés de sélectionner ceux qui pouvaient suivre.

Christian Chenel a rappelé que depuis 5 ans les modes de sélection s'étaient diversifiés mais que les concours restaient une référence dont l'objectif était de sélectionner les meilleurs.

Yves Poilane s'est interrogé sur la notion de meilleurs et sur celle dans 10 ans alors que François Louveaux a noté que c'est parce qu'il y avait des Grandes Ecoles qu'il y avait des concours.

Hervé Biaisser s'est montré réticent sur les épreuves de personnalité dans les concours alors que Christian Chenel a rappelé que les fondamentaux étaient toujours très présents dans les concours des EM.

François Louveaux a expliqué la genèse du concours BEL véritable révolution ces dernières années dans le monde des prépas littéraires. En 6 ans 4 fois plus d'étudiants ont intégré une GE.

Les nouvelles épreuves d'informatique, d'humanités, de LV et de Biologie ont été aussi évoquées. L'informatique et le numérique semblent incontournables dans les prochaines années mais sous quelle forme ? Alors que les datas et les algorithmes apparaissent désormais indispensables à la culture scientifique.

L'évolution des TIPE a été soulignée alors que les nouveaux programmes n'ont pas réellement infléchi les concours. La place de la physique et des maths a été largement soulignée dans la préparation aux grandes écoles scientifiques.

La dématérialisation des copies semble aussi une évolution inévitable alors que le problème des 1/3 temps échappent aux organisateurs.

Des débats donc riches et variés qui ont permis de balayer un sujet qui nous préoccupe au premier point et pour lequel les changements ne sont pas pour maintenant même si des évolutions mineures peuvent voir le jour ici et là.

**Pour l'APLCPGE**

**Pascal Charpentier**, Proviseur du lycée du Parc, Lyon



## **COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE DU SAMEDI 27 JANVIER 2018**

### **Quels concours pour demain ?**

Les concours constituent une tradition bien française. Ils trouvent leur origine dans les collèges jésuites. Le principe des notes et des concours s'inspire en fait de la Chine. Ils incarnent notre attachement national au principe d'équité. Les concours représentent également une valeur sûre et rassurante. Ils semblent donc avoir de beaux jours devant eux.

#### **Quelle est la première vertu des concours ? S'agit-il de sélectionner les meilleurs candidats ou s'agit-il de doter la sélection d'une équité difficilement contestable ?**

**Hervé Biausser** fait tout d'abord remarquer que la Chine et l'Inde sélectionnent de la même façon. Il ajoute que les concours ne sont pas véritablement une sélection mais plutôt une affectation : on n'est pas certain de sélectionner les meilleurs avec ce concept mais on est certain de ne pas recruter des étudiants qui ne pourraient pas suivre, ce qui est particulièrement rassurant. En effet, les classes préparatoires apportent aux étudiants des atouts de qualité avec notamment une grande puissance de travail, la capacité de savoir organiser et des connaissances académiques très solides.

En revanche, **Christian Chenel** estime que, pour les grandes écoles de commerce, l'objectif principal est bien de sélectionner les meilleurs. Ces écoles recrutent de plus en plus par voies parallèles, ce qui rend minoritaires les étudiants venant des classes préparatoires. Ainsi, les étudiants recherchés doivent être les meilleurs au niveau académique (c'est l'objectif des épreuves écrites) mais ils doivent également posséder des qualités et potentialités (ce qu'on appelle les « soft skills ») et qui seront détectées lors des épreuves orales.

Pour **Yves Poilane**, les concours et les classes préparatoires sont liées. En effet, l'entrée dans les CPGE est sélective et finalement les concours ne font que répartir cette sélection préalable. Quels sont alors les meilleurs ingénieurs ? Ceux-ci doivent avoir les mêmes qualités que les « anciens » tout en possédant des qualités en plus.

**François Louveaux** souligne le rôle socialement sélectif des concours en faisant aussi remarquer que les universités n'ont pas souhaité se charger des études professionnalisantes. Certes les choses ont changé mais la question redoutable « l'école peut-elle corriger les déterminants » demeure. Par ailleurs, la fonction publique recrute aussi

sur concours avec des épreuves écrites, orales, une période de stage ou un dossier à préparer. Mais désormais, on peut aussi être recruté sans concours : cela peut être le cas pour les personnes handicapées et pour les emplois réservés.

**Hervé Biauxser** note qu'il y a des différences dans les épreuves écrites et orales entre les écoles de management et les écoles d'ingénieurs et qu'il faut faire attention. En effet Il paraît difficile d'évaluer les aptitudes potentielles d'un candidat âgé seulement de 19 ans. De plus, on peut masquer sa personnalité lors d'un oral.

***Des évolutions pour recruter les meilleurs étudiants sont-elles à prévoir ? Assistera-t-on à des évolutions dans le concours ou pas ?***

**Hervé Biauxser** répond que même si on réfléchit actuellement à cette question, il n'y aura pas d'évolution radicale. Le système va seulement évoluer en fonction des attentes des entreprises notamment avec l'informatique. Mais les bases requises en sciences seront identiques.

**Christian Chenel** estime également que les fondamentaux (maths, dissertation) restent essentiels. Il souligne toutefois l'importance des « soft skills » pour les entreprises et donc la nécessité de détecter ces potentialités pour les écoles. Cependant les évolutions seront lentes même si le monde va vite. La réforme du bac à venir pourra peut-être avoir un impact sur les concours.

**Yves Poilane** trouve que les concours d'entrée ont évolué depuis ces dix dernières années, notamment avec les TIPE, l'anglais comme langue véhiculaire ou le français dans sa pratique orale. Il met en avant deux réflexions : Quelle sera la place à venir pour la biologie ? Quelle sera la place pour les humanités dans les écoles d'ingénieurs ?

**Hervé Biauxser** fait remarquer que le programme des classes préparatoires est très bien calibré, ce qui explique pourquoi il n'y a pas eu beaucoup d'évolution. Néanmoins, il est vrai que les entreprises attendent désormais de plus en plus de compétences dans les humanités.

***La création de la banque d'épreuves littéraires est-elle une des grandes évolutions de ces dernières années ?***

**François Louveaux** précise que nous sommes à l'an VI de cette banque d'épreuves (elle a été créée en 2011). Il fait remarquer que les concours littéraires présentent une double originalité par rapport aux autres concours :

- Les trois quarts des candidats n'intègrent pas une école.
- Ces concours sont pluridisciplinaires avec 5 disciplines.

Avant 2011 et cette banque d'épreuves, 190 candidats étaient admis aux concours (sur 3000). Maintenant, on en est à 743 « intégrés », ce qui signifie qu'on a quadruplé les intégrés au travers de ce concours rénové.

Cette évolution a été obtenue avec la collaboration de toutes les écoles normales supérieures. Elles ont donc été capables d'avoir des épreuves communes, ce qui constitue une évolution de taille. Par ailleurs, on a également assisté à une révolution dans la notation : la moyenne pour ces épreuves est maintenant de 10, et 20% des candidats obtiennent 14 ou plus, certains obtiennent même un 20 à l'épreuve de philosophie. Ces évolutions sont malgré tout à nuancer. En effet, les admissions en écoles de management

reculent et les préjugés tenaces résistent comme « écoles capitalistes » ou écoles trop chères.

Les CPGE littéraires demeurent originales et constituent bien une formation initiale mettant en avant la curiosité intellectuelle avec essentiellement une poursuite d'études à l'université.

***En ce qui concerne les contenus, quel est l'impact des nouveaux programmes ? Qu'est-ce qui a changé ? Qu'a apporté l'évolution des TIPE ? Les concours tiennent-ils compte des nouveaux programmes notamment en physique ?***

Pour **Hervé Biaußer**, les nouveaux programmes n'ont pas changé le niveau des étudiants qui reste très bon. Quant aux TIPE, les retours des professeurs des grandes écoles sont positifs. Par conséquent, cette évolution semble réussie.

**Yves Poilane** souligne que les CPGE ont fourni un effort considérable et remarquable pour compenser la baisse d'heures en maths et en physique afin que le niveau scientifique des étudiants soit identique. Néanmoins il met en avant un aspect négatif provenant de cette diminution d'heures : elle a entraîné une réduction de la diversité sociale. La place des maths et de la physique dans le secondaire pose également question.

Sur ce dernier point, **Hervé Biaußer** ajoute qu'on ne peut pas faire de la physique sans faire des équations car sinon ce n'est pas de la physique.

**Christian Chenel** est surpris de constater le recul des candidats littéraires dans les écoles de management. Il le regrette car ces profils participent à la diversité des écoles.

***Où en est-on de l'intégration du numérique dans les concours ?***

**Yves Poilane** estime que le numérique en tant qu'outil n'est pas suffisant. En revanche, considérer l'informatique en tant que discipline est une étape à franchir dans la formation des ingénieurs.

Pour **Hervé Biaußer**, personne ne peut donner les contours exacts du numérique car il s'agit d'un champ très vaste. Il faut donc se concentrer sur ce qui est vraiment nécessaire et éviter les effets de mode. Deux aspects semblent incontournables : l'algorithme et le traitement massif des données. En effet, il n'y aura plus de métier sans composante numérique, y compris dans les domaines littéraires. La vraie question devient alors : que faut-il maîtriser pour pouvoir comprendre le numérique sans se faire « bluffer » par ce dernier.

**Christian Chenel** souligne qu'on assiste à une véritable digitalisation et numérisation de la société. Il faut donc revenir aux questions suivantes :

- la conception des épreuves
- les moyens : ce qui est autorisé ou ne l'est pas, faut-il tout interdire ou pas ?

A long terme, quelle sera l'évolution pour le mode de passation des concours. Aux Etats-Unis par exemple, l'évolution a été notable. On pourrait envisager des progrès en matière de reconnaissance vocale mais il faudra progresser étape par étape.

**François Louveaux** fait remarquer que les professeurs préparent déjà leurs cours avec l'outil numérique. Les étudiants apprennent également avec cet outil. A l'agrégation de géographie par exemple, le numérique a été introduit. Sur ce point, les filières littéraires sont à la pointe de l'innovation.

***Est-ce que la pluridisciplinarité de certaines formations va avoir un impact sur les étudiants à profil littéraire ?***

**François Louveaux** observe que ces étudiants à profil littéraire se dirigent de plus en plus vers les IEP ou les bi-licences, formations également sélectives, ce qui représente une vraie concurrence pour les prépas littéraires. Concernant les bi-licences, on note que la sélection ne se fait pas par concours.

***De plus en plus de bacheliers bénéficient d'aménagements aux examens. Quant est-il pour les étudiants se présentant à des concours pour intégrer les grandes écoles ?***

Pour **Hervé Biaisser**, il n'y a pas beaucoup de retours sur ce point mais on sait qu'il y a des aménagements tous les ans.

**Christian Chenel** estime que nous n'avons pas encore assez de recul sur cette question. Il est difficile de disposer de règles générales car il s'agit toujours de cas individuels en fonction du type de handicap. De plus, on n'est plus dans le domaine pédagogique mais dans le domaine des avis médicaux.

**Hervé Biaisser** ajoute que c'est bien une commission médicale qui décide des aménagements et que les écoles ne font que l'appliquer pour les concours.

***Peut-on contrôler la voie demandée par concours en fonction de la série du bac ?***

**Christian Chenel** répond que oui, et que concernant les concours réservés aux étudiants issus de la voie technologique, le document d'obtention du bac est demandé.

***Est-ce que les concours jouent un rôle socialement sélectif ?***

**Yves Poilane** estime que les concours n'empêchent pas la diversité sociale et de plus en plus d'étudiants de grandes écoles interviennent dans les lycées sensibles afin de présenter leurs écoles. On pourrait travailler le lien Terminales/classes préparatoires. Mais si on veut vraiment augmenter la diversité sociale, il faut agir bien en amont de la chaîne éducative. Des recherches sur les différences boursiers/non-boursiers ont montré que les écarts se situent en maths mais pas en français, et les classes préparatoires ont justement tendance à réduire ces écarts. En revanche, on note des différences en anglais. Néanmoins il existe des dispositifs qui réduisent ces écarts comme les cordées de la réussite. On pourrait aussi envisager que certains étudiants puissent disposer d'une année supplémentaire afin de se préparer aux concours.

**Rencontre de l'APLCPGE  
avec Jean-Michel Blanquer  
mercredi 10 janvier 2018**

Le Ministre Jean Michel Blanquer a reçu l'APLCPGE Mercredi 10 janvier 2018.

Participaient à l'entretien :

Isabelle BOURHIS, conseillère sociale du ministre

L'APLCPGE, représentée par Jean Bastianelli, Martine Breyton et Pascal Charpentier.

C'est un signal fort qu'a donné à Jean Michel Blanquer, à la fois de son intérêt pour les CPGE et de sa reconnaissance de l'association. L'APLCPGE n'avait pas été reçue par un Ministre de l'Education nationale depuis fort longtemps...Nous l'avons par ailleurs informé que Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieure, interviendra lors de notre prochain congrès.

1) Propos liminaires

- Rappel du rôle et de la place de l'APLCPGE, notamment dans la concertation nationale, mais aussi sur de très nombreux sujets et enjeux depuis 25 ans.
- Quelques éléments d'information concernant notre prochain congrès.

2) Parcoursup

- L'APLCPGE rend compte de l'accueil plutôt positif de la part des établissements de la nouvelle plate-forme Parcoursup.
- L'information progressive sur l'avancement du dispositif est assez bien perçue, les efforts de communication et les outils diffusés sont importants.
- Le Ministre nous informe de la diffusion régulière d'une **Newsletter** à l'attention des chefs d'établissements ; depuis décembre 2017, 3 exemplaires ont déjà été publiés.

3) Pilotage des CPGE

- Demande de l'APLCPGE d'une **coordination nationale des CPGE**, notamment pour la carte des CPGE, l'application des conventions, le pilotage des moyens.
- Le Ministre considère cette proposition tout à fait légitime et désignera à cet effet **un chargé de mission**, sans doute un IG.

4) Projet de « collège des CPGE » et diplomation

- L'APLCPGE fait part de sa volonté de mieux afficher les CPGE dans le paysage de l'enseignement supérieur et de leur donner plus de visibilité en proposant la constitution d'un « collège de CPGE », identique aux collèges universitaires. Notre propos est de trouver une formule qui permette une meilleure lisibilité sur l'ancrage des CPGE dans le supérieur, de bien les distinguer des formations de type Bachelor, de bien les faire repérer pour le public international.

- Le Ministre ne semble pas très favorable à ce dispositif qui, selon lui, ne doit être envisagé qu' « avec précaution », afin de ne pas compliquer encore les choses ou brouiller les pistes.
- Mais il est tout à fait favorable à un **système de reconnaissance de chacune des années de CPGE** au même titre que les années d'université. Il semble réagir positivement à l'idée que les CPGE pourraient valider elles-mêmes une L1 et une L2.
- Il faut sortir du système européen « LMD » qui est devenu un carcan et envisager un système plus souple de **diplomation de type : L1, L2,....L5,....**, qui pourrait aussi être reconnu à l'étranger.

#### 5) Les CPGE, un modèle dont on doit s'inspirer

- Le Ministre considère que les CPGE ont toute leur place et doivent être un modèle pour l'université, et non l'inverse, notamment concernant l'encadrement et l'enseignement pluridisciplinaire qui y est dispensé. Les CPGE « ne sont pas un legs du passé, obsolète et qu'il conviendrait de faire disparaître, elles sont au contraire un modèle ». Les classes préparatoires sont une réelle et utile « **propédeutique** » à l'enseignement supérieur et, en ce sens, elles mériteraient d'être développées en lien avec l'université. En particulier, les CPGE dites « de proximité » ont un véritable sens en tant que formation généraliste solide et bien encadrée, qui permet aux jeunes de réussir les premières années de leur parcours dans le supérieur.
- C'est aussi un **modèle à exporter** ; à ce jour, les expériences restent limitées mais commencent à se développer et devraient être multipliées.

#### 6) Proposition d'une rencontre nationale

- Pour donner davantage de visibilité aux classes préparatoires, le Ministre propose une **rencontre nationale**, initiée par le Ministère, qui réunirait tous les chefs d'établissements de lycées à classes préparatoires. L'objectif serait d'impliquer davantage les lycées avec peu de classes préparatoires et, ainsi, de soutenir l'action de notre association. Nous avons évidemment réagi très positivement à cette idée et approfondirons le projet en liaison avec le cabinet du Ministre.

#### 7) Le lien avec les Grandes Ecoles

- L'APLCPGE fait état de la difficulté des étudiants de classes préparatoires pour s'adapter à la scolarité très professionnalisante des Grandes Ecoles, notamment de commerce et de management. Un groupe de travail de la Commission amont de la CGE réfléchit actuellement au « continuum » classes prépas / Grandes Ecoles et prépare des propositions de liens, passerelles et informations dans ce cadre. Parmi les propositions, une période de **stage** en fin de 1<sup>ère</sup> année, pourrait être envisagée. Nous indiquons ainsi qu'il serait très précieux alors de prévoir une modification réglementaire pour permettre aux lycées à CPGE de signer les conventions sans passer par les universités.



## 8 ) Le projet de rénovation du bac

- Enfin, le Ministre nous questionne de façon rapide et informelle sur le projet de rénovation du bac. L'APLCPGE met en avant le fait que tous les lycées à CPGE (ou presque) ont aussi un second cycle et, à ce titre, sont attentifs au projet de rénovation du bac. Nous soulignons que l'enjeu pour les CPGE est de deux ordres : d'une part de pouvoir bien identifier les parcours et contenus de formations des jeunes qui candidateront, et ce en particulier si les filières en tant que telles devaient disparaître ; d'autre part, de pouvoir bien comprendre les éléments d'évaluation et de notation. Le Ministre est très confiant sur ces points qui devraient, explique-t-il, être même bien plus opérationnels avec le nouveau bac que dans la situation actuelle. Nous insistons sur la lourdeur pour les établissements que représenterait le contrôle continu avec un examen semestriel anonymé, cela reviendrait à une succession de bacs blancs... Jean Bastianelli évoque son expérience en Allemagne et propose un système cadré d'évaluation, pris en charge par les professeurs, avec un calendrier, un programme, des sujets validés par les inspecteurs (l'inspection pédagogique y est très présente sur ce dossier en Allemagne). Les crispations autour de la question du contrôle continu se résolvent assez bien si l'on considère qu'aujourd'hui l'orientation post bac ne se décide pas sur les résultats au bac, mais sur le contrôle continu de première et de terminale. Avec un contrôle continu encadré, on change donc la donne en positif !

### **Conclusion :**

Bilan très positif de la rencontre : un Ministre à l'écoute et ouvert aux propositions, très favorable au système des classes préparatoires.

12 janvier 2018

**Martine Breyton**

**Pascal Charpentier**

**Jean Bastianelli**

## Représentativité de l'APLCPGE

Les chiffres donnés ici se rapportent au nombre d'adhérents APLCPGE de l'année 2017-2018, soit 130 adhérents actifs après le congrès. Ces tableaux actualisent ceux parus dans le bulletin n°83.

Les établissements CPGE publics ont été classés en 3 catégories :

- C1 : établissements avec au plus 5 divisions CPGE
- C2 : établissements comprenant entre 6 et 14 divisions CPGE
- C3 : établissements avec plus de 15 divisions CPGE

### Taux de représentativité «établissements»

Nombre établissements	C1	C2	C3	C1+C2+C3
Tous	262	78	34	374
avec adhérent(s) APLCPGE	42	40	27	109
en % dans la catégorie	16,03%	51,28%	79,42%	29,14%
Rappel 2015-2016	18,04%	48,1%	93,94%	31,33%
Rappel 2014-2015	30,92%	53,16%	84,84%	40,72%

L'APLCPGE est présente dans 29,14% du total des lycées publics à CPGE, très fortement dans les lycées C3, faiblement dans les lycées C1, mais dans une honnête proportion (un peu plus de la moitié) dans les lycées C2

### Taux de représentativité «divisions»

Nombre divisions	C1	C2	C3	C1+C2+C3
Tous	641	665	709	2015
avec adhérent(s) APLCPGE	129	362	569	1060
en % dans la catégorie	20,13%	54,44%	80,25%	52,61%
Rappel 2015-2016	19,37%	48%	87,64%	52,77%
Rappel 2014-2015	35,53%	57%	86,41%	60,6%

Les chiffres correspondent naturellement à ceux du tableau précédent. A noter la « représentativité » de l'APLCPGE en nombre de divisions (52,61% du total national des CPGE des lycées publics).

En conclusion, il est à noter que comme les années passées, la représentativité de l'APLCPGE est forte dans les « gros » lycées à prépa (plus de 15 divisions), moyenne dans les lycées « intermédiaires », mais seulement de 20% dans les lycées avec moins de 5 divisions CPGE.

Le 5 mars 2018

**Jean-François Guipont**

Proviseur-adjoint honoraire

Responsable du bulletin et de l'annuaire

## **Le site internet de l'APLCPGE**

### **Mode d'emploi**

Le nouveau site internet de l'APLCPGE a été mis en ligne à la rentrée de septembre 2015. Il est marqué par une interface utilisateur qui se veut fonctionnelle :

- dans la partie haute, bandeau dynamique sur lequel défilent constamment les vues des lycées à classes préparatoires. Si vous souhaitez d'ailleurs ajouter votre établissement à la galerie de magnifiques photos, il suffit que vous m'adressiez une vue avec le cadrage le plus large possible (format rectangulaire) afin que je puisse l'intégrer au diaporama
- au centre, larges pavés bleus qui permettent d'accéder immédiatement aux différents contenus
- sur la partie droite, s'affichent les dernières actualités qui ont trait à la vie de l'association
- dans la partie basse, sur la gauche, une fenêtre de saisie sous « Connexion adhérents » permet d'accéder à l'espace réservé aux adhérents. Il suffit de rentrer son adresse mail associée au compte APLCPGE et de saisir son mot de passe pour accéder aux pages réservées. Si vous avez perdu votre mot de passe ou si vous ne parvenez pas à vous connecter, vous pouvez m'adresser un mél à [bertrand.moreau@ac-rennes.fr](mailto:bertrand.moreau@ac-rennes.fr)

Je vous enverrai alors un mél automatique avec votre identifiant et un nouveau mot de passe. En vous connectant avec votre identifiant et votre mot de passe, vous accédez à une page « actualités adhérents » que je mets à jour régulièrement.

- dans la partie haute de la page, vous trouverez une série d'onglets : « Actualités », « A4 », « Bulletins », « Instances », « Documents de référence », « Conventions », « Presse », « Congrès », « Concertation MESRI », « Boîte à outils »...

L'onglet « Actualités » vous permet de revenir à la page d'accueil de l'espace adhérents. Pour revenir à la page d'accueil général accessible à tous, il suffit de cliquer sur le logo bleu de l'APLCPGE. Vous pouvez ensuite revenir à tout moment à l'espace adhérents en cliquant seulement sur « Mon compte » puisque la connexion a déjà été établie. Dans « Congrès », vous trouverez un album avec une sélection de photos prises lors du dernier Congrès au lycée Louis-le-Grand. Les onglets « A4 » et « Bulletins » vous permettent de retrouver les archives complètes de toutes les lettres d'information et de tous les bulletins qui ont été publiés jusque-là. Dans « Instances », vous pourrez accéder aux tableaux des membres du CA, du bureau et des correspondants académiques. J'ai également ajouté depuis février 2016 un « trombinoscope » des membres de l'APLCPGE pour permettre à tous les adhérents de mieux identifier les élus et faciliter ainsi les échanges lors de nos réunions. L'onglet « Documents de référence » vous donne accès à une page où nous mettons toutes sortes d'informations concernant l'exercice de notre métier (ORS...), sur les différentes filières en CPGE. La page « Conventions » reprend toutes les enquêtes que nous avons pu mener depuis la publication de la loi ESR et sa mise en place au sein de nos différentes académies. L'onglet « Presse » rassemble un certain nombre d'articles consacrés aux CPGE. La rubrique « Concertation MESRI » est un fil infos autour de la réforme d'accès à l'enseignement supérieur. La dernière page créée est une « boîte à outils » où nous pourrions mettre un certain nombre de documents utiles dans notre pratique professionnelle. Nous sommes bien sûr preneurs de toutes les informations que vous auriez à nous communiquer et qui pourraient enrichir le site de notre association.

A ce propos, nous souhaitons continuer à faire évoluer le site afin d'offrir davantage d'interactivité et de permettre aux adhérents de s'exprimer plus facilement : mode formulaire pour tenir compte des diverses suggestions lors de la préparation par exemple des congrès, pages wikis destinées à faciliter le travail collaboratif des membres du bureau, agrégateur

de liens pour une redirection automatique des informations professionnelles, partage de fichiers et de documents administratifs...

La dernière évolution concerne la version mobile. Il y a plus d'un an, nous avons sorti une version nomade, avec une interface spécifique, adaptée à la navigation sur tablettes et smartphones.

## Découvrez la version mobile du site internet de l'APLCPGE



Nous avons créé une déclinaison mobile du site classique APLCPGE avec une interface spécifique. La navigation devrait être nettement simplifiée et adaptée aux différents supports IOS et Android.

## Mode d'emploi de la version mobile du site APLCPGE

### Navigation mobile



1. En cliquant sur le logo vous retournez sur la page d'accueil du site.
2. En cliquant sur le bouton menu, vous accédez au contenu détaillé du site.



Pour accéder à l'espace adhérents cliquer sur Se connecter.  
Les différentes rubriques du site sont accessibles en suivant les liens correspondants.

**Dernières publications**

- Le A4
- Bulletin

3

**Instances 2015-2017**

- Bureau
- Conseil d'administration
- Correspondants académiques

3. Retrouvez ici les dernières publications.

**Actualités**

4

**Découvrez la version mobile du site APLCPGE**

Nous venons de créer une déclinaison mobile du site classique APLCPGE avec une interface spécifique. La navigation devrait être nettement simplifiée et adaptée aux différents supports iOS ou Android.

**Bureau de l'APLCPGE à l'EM Grenoble**

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 21 mars 14h à l'EM Grenoble

4. Suivez l'actualité de l'APLCPGE

© APLCPGE 2014 - Mentions légales

5

[Voir la version classique du site](#)

5. Basculer sur la version classique du site en cliquant sur le lien.

Le site de l'APLCPGE (y compris sa version mobile) devrait faciliter la communication interne et externe, répondre à nos nouveaux usages en termes de travail collaboratif. Il se veut un site avant tout ouvert et évolutif, susceptible de répondre aux besoins de notre association et aux attentes de nos adhérents. Nous comptons sur vos contributions pour le faire vivre.

**Bertrand MOREAU**

Vice-président de l'APLCPGE  
Coordinateur des correspondants académiques  
Responsable du site internet

**Adresse du site APLCPGE**

**<http://www.aplcpge.org>**

## Conseil d'Administration de l'A.P.L.C.P.G.E.

Conformément à l'article 4 des statuts, ce Conseil d'Administration de l'APLCPGE a élu le 27 janvier 2017 pour deux années jusqu'à l'élection d'une nouvelle instance par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2017. Il est composé comme suit :

Nom	P/ PA	Académie	Ville	Lycée	Téléphone	e-mail
BASTIANELLI Jean	P	PARIS	PARIS	LOUIS LE GRAND	01 44 32 82 00	jean.bastianelli@ac-paris.fr
BECKRICH François	P	TOULOUSE	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	05 62 15 42 15	fbeckrich@hotmail.com
BIANCO Joël	P	PARIS	PARIS	MONTAIGNE		joel.bianco@ac-paris.fr
BOLLORÉ Pascal	P	CRETEIL	ST-MAUR-DES-FOSSÉS	MARCELIN BERTHELOT		pascal.bollore@free.fr
BREYTON Martine	P	PARIS	PARIS	HENRI IV		martine.breyton@ac-paris.fr
CARBAJO Pierre	P	VERSAILLES	BOULOGNE	JACQUES PREVERT	01 41 31 83 88	pierre.carbajo@ac-versailles.fr
CHARPENTIER Pascal	P	LYON	LYON	du PARC	04 37 51 15 51	pascal.charpentier@ac-lyon.fr
COLLET Chantal	P	PARIS	PARIS	SAINT-LOUIS	01 53 73 73 00	chantalcollet@laposte.net
FOURNIÉ Patrick	P	VERSAILLES	SCEAUX	LAKANAL		
GATEAU Hervé	P	NANTES	NANTES	MONTESQUIEU		
LETHEUX Sylvain	P	STRASBOURG	STRASBOURG	KLEBER	03 88 14 31 00	sylvain.letheux@ac-strasbourg.fr
MOREAU Bertrand	P	RENNES	RENNES	Membre associé		bertrand.moreau@ac-rennes.fr
MORIN Paul	P	BORDEAUX	BORDEAUX	MONTAIGNE	05 56 91 10 10	morin-p@orange.fr
PANTEBRE Michel	P	PARIS	PARIS	BUFFON	01 44 38 78 70	michel.pantebre@ac-paris.fr
POINTET Michèle	P	TOULOUSE	TOULOUSE	SAINT-SERNIN		michele.pointet@ac-toulouse.fr
RAGUIDEAU Corinne	P	NANTES	NANTES	CLEMENCEAU	02 51 81 86 10	corinne.raguideau@ac-nantes.fr
SCHNITZLER Dominique	P	NANCY-METZ	METZ	FABERT	03 87 30 03 03	dominique.schnitzler@ac-nancy-metz.fr
TORRÈS François	P	PARIS	PARIS	CHAPTAL		francois.torres@ac-paris.fr
VAISSIÈRE Hélène	P	LYON	LYON	SAINT-JUST		helene.vaissiere@ac-lyon.fr
VAUJANY Alain	P	BORDEAUX	PAU	LOUIS BARTHOUSSE		pr.0640055m@ac-bordeaux.fr
VINEL Stéphane	PA	PARIS	PARIS	LOUIS LE GRAND		stephanie.vinel@ac-paris.fr

## Bureau de l'A.P.L.C.P.G.E.

Composition en décembre 2017

	<b>NOM PRENOM FONCTION</b>		<b>P/PA</b>
1	Bastianelli Jean	<i>Président</i>	P
2	Beckrich François	<i>Trésorier</i>	P
3	Breyton Martine	<i>Secrétaire générale</i>	P
4	Carbajo Pierre	<i>Trésorier-adjoint</i>	P
5	Charpentier Pascal		P
6	Collet Chantal	<i>Vice-présidente</i>	P
7	Moreau Bertrand	<i>Vice-Président, Responsable site internet, Coordinateur des correspondants académiques</i>	P
8	Morin Paul		P
9	Pantèbre Michel		P
10	Pointet Michèle		P
11	Raguideau Corinne	<i>Secrétaire générale adjointe</i>	P
12	Torrès François		P

Le Bureau comprend 12 membres et un membre associé **Patrick Fournié**

## Les correspondants académiques de l'APLCPGE (d'après le site internet)

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	Téléphone	e-mail
AIX-MARSEILLE	CEZANNE	AIX-EN-PROVENCE	BARD Serge	P	04 42 17 14 00	serge.bard@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	PIERRE D4AILLY	COMPIEGNE	MEITINGER Guy-Roger	P	02 23 06 38 38	
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	CHARBONNIER Dominique	P		dominique.charbonnier@ac-besancon.fr
BORDEAUX	MONTAIGNE	BORDEAUX	MORIN Paul	P		paul.morin@ac-bordeaux.fr
CAEN voir Rouen						
CLERMONT-FD	BLAISE PASCAL	CLERMONT-F.	NOULIN Claudie	P		claudie.noulin@ac-clermont.fr
CRETEIL	MARCELIN BERTHELOT	ST-MAUR-DES-FOSSES	TANCZYK Vanessa	PA		vanessa.tanczyk@ac-creteil.fr
DIJON	EIFFEL	DIJON	GRAND Philippe	P		philippe.grand@ac-dijon.fr
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	MATTONE Alain	P	04 76 85 59 59	alain.mattone@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE						
LILLE	FAIDHERBE	LILLE	WATELIN Patrick	P		patrick.wattelin@ac-lille.fr
LIMOGES						
LYON	DU PARC	LYON	CHARPENTIER Pascal	P		pascal.charpentier@ac-lyon.fr
MONTPELLIER	ALPHONSE DAUDET	NIMES	BARBÉ Janine	P		janine.barbe@wanadoo.fr
MARTINIQUE	BELLEVUE	FORT DE FRANCE	ALGER Raymond	P		ralger@ac-martinique.fr
NANCY-METZ	FABERT	METZ	SCHNITZLER Dominique	P	03 87 30 03 03	dominique.schnitzler@ac-nancy-metz.fr
NANTES	CLEMENCEAU	NANTES	RAGUIDEAU Corinne	P		corinne.raguideau@ac-nantes.fr
NICE	MASSENA	NICE	FERRARI Serge	P		serge.ferrari@ac-nice.fr
ORLEANS-TOURS	DESCARTES	TOURS	SOUDJIAN Guy	P		guy.soudjian@ac-orleans-tours.fr
PARIS	CHAPTAL	PARIS	TORRES François	P	01 45 22 76 95	francois.torres@ac-paris.fr
POITIERS	CAMILLE GUERIN	POITIERS	BEUCHOT Philippe	P		
REIMS	ROOSEVELT	REIMS	SPAGNESI Laurent	P		laurent.spagnesi@ac-reims.fr
RENNES						
ROUEN	CORNEILLE	ROUEN	LEBARQUE Hervé	P		herve.lebarque@ac-rouen.fr
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	LETHEUX Sylvain	P	03 88 14 31 01	sylvain.letheux@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	FERMAT	TOULOUSE	BEKCRICH François	P		fbeckrich@hotmail.com
VERSAILLES	LAKANAL	SCEAUX	FOURNIÉ Patrick	P		patrick.fournie@ac-versailles.fr

Bertrand MOREAU est coordinateur des correspondants académiques